



# RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION

► portant sur l'impact des stratégies de la France dans l'espace indo-pacifique, sur les collectivités françaises du Pacifique



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des affaires internationales  
et européennes et des relations avec les communes

MARS  
2023

# Sommaire

Avant-propos du président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, rapporteur de la mission d'information 6

Composition de la mission d'information 9

## I/ Histoire et périmètre de L'Indo-Pacifique 10

1/ L'Indo-Pacifique, un concept récent, fruit de stratégies géopolitiques et économiques 10

2/ Périmètre de la Zone Indo-Pacifique 11

A. Les Pays et territoires de l'Indo-Pacifique 12

B. La cartographie de l'espace Indo-Pacifique 12

## II/ La stratégie des principaux Etats dans l'Indo-Pacifique, hors la France 13

1/ Une réponse à la bipolarisation Etats-Unis/Chine 13

2/ Les principales stratégies 14

3/ Des priorités et inquiétudes communes 16

### III/ Les principaux partenariats en Indo-Pacifique 17

1/ Les partenariats en matière de défense	18
A. Les partenariats multilatéraux	18
B. Les accords bilatéraux et manœuvres militaires	18
C. La question de la participation de l'OTAN	19
2/ Les principaux partenariats en matière de sécurité maritime	20
A. L'opération Atalante ou Atalanta	20
B. L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)	20
C. L'Indian Ocean Rim Association (IORA)	20
D. Dialogue Shangri-La, une conférence incontournable	20
3/ Les partenariats multisectoriels	21
A. L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)	21
B. La Commission de l'Océan Indien (COI)	22
C. L'Union Européenne (UE)	22
4/ Focus sur les organisations internationales du Pacifique	23
A. Le Forum des îles du Pacifique (FIP)	23
B. La Communauté du Pacifique (CPS)	24
C. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)	24

### IV/ Les stratégies de la France en Indo-Pacifique 25

1/ La France, une puissance souveraine de l'Indo-Pacifique	26
A. Les fondements et enjeux	26
B. Les moyens humains et matériels	26
C. Coopérations et exercices militaires	27
D. La fourniture d'armement : un enjeu majeur pour la France	27
E. Vers un renforcement des moyens de défense dans la zone Indo-Pacifique	28
F. Un déséquilibre des forces	28
2/ La France, pays de l'Indo-Pacifique à part entière	29
A. La place des territoires d'outre-mer	29
B. Le réseau diplomatique et administratif de l'Etat	30
C. Le réseau d'opérateurs	31
D. L'Agence Française de Développement (AFD)	32
E. Des partenariats stratégiques privilégiés	33

## V/ La Polynésie française et l'Indo-Pacifique 34

1/ La Polynésie française en quelques chiffres clés 35

2/ Des spécificités statutaires 35

3/ Les relations entre la Polynésie française et la stratégie de la France en Indo-Pacifique 36

A. La Défense ; une compétence de l'Etat 36

B. Les relations commerciales 39

C. Le transport et l'économie maritimes 42

D. Le Tourisme 43

E. Education et enseignement supérieur 46

F. La Recherche 48

G. Le numérique 52

H. Développement durable et énergies nouvelles 56

I. La pêche 58

J. La Santé 61

## VI/ La perception de l'Indo-Pacifique et de la stratégie de la France, en Nouvelle-Calédonie 63

1/ La Nouvelle-Calédonie : une terre d'histoire, devenue pluri-ethnique 64

2/ Le souhait d'être associé à la stratégie sur l'Indo-Pacifique 66

3/ La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique ; des perceptions différentes 67

A. La France méconnaît la Nouvelle-Calédonie 67

B. La Nouvelle-Calédonie et la coopération régionale avec le Pacifique 67

C. L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie : la priorité 68

## VII/ La perception de l'Indo-Pacifique et de la stratégie de la France à Wallis-et-Futuna 69

1/ Wallis-et-Futuna, un territoire d'outre-mer résolument singulier au sein de la République 70

2/ Comprendre la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique ; un objectif partagé 71

VIII/ Un constat : les collectivités françaises du Pacifique n'ont pas été associées à la réflexion de la France sur sa stratégie en Indo-Pacifique.

72

## IX/ Les recommandations

74

1/ Organiser davantage la mise en œuvre de la stratégie Indo-Pacifique de la France, notamment dans le Pacifique, pour y donner de la lisibilité

74

2/ Développer les échanges et la concertation entre collectivités, afin d'alimenter la stratégie de la France

74

3/ Participer à la co-gestion de la stratégie Indo-Pacifique pour la région Pacifique

75

4/ Un socle commun : nous sommes Océaniens

75

5/ Une volonté de développer la coopération régionale

76

6/ La France doit faire confiance à ses collectivités du Pacifique

76

Remerciements

77

## Avant-propos du président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, rapporteur de la mission d'information

L'éloignement et l'isolement géographiques ont été longtemps des atouts, dont la Polynésie française pouvait se targuer alors et faire la promotion, dans le domaine du tourisme notamment. Depuis quelques années, des événements planétaires ont démontré, avec force, la relativité de ces atouts. Ainsi, le dérèglement climatique, causé par la pollution générée par les pays industriels, est-il en train de malmenager chaque année nos îles, révélant ainsi leur vulnérabilité. La covid 19, apparue en Chine en novembre 2019 et répandue comme une trainée de poudre sur tous les continents, a également, quatre mois plus tard, durement affecté notre population, nos familles, nos amis. Depuis février 2022, la guerre en Ukraine – dont les combats se déroulent pourtant à plus de 16 000 km de la Polynésie - a des effets négatifs sur les prix de nos produits de consommation courante et sur les conditions de leur acheminement.

Depuis quelques années également – ces six dernières surtout –, notre océan est devenu l'objet des intérêts géostratégiques et économiques des grandes puissances de ce monde, qui, des États-Unis à la Chine, bordent le Pacifique.

Ainsi, la Mer de Chine méridionale, convoitée par les pays de la zone et par la Chine surtout, où transitent la moitié du commerce mondial – dont 25% du pétrole transporté par la mer – et de nombreux navires militaires, est-elle soumise à de constantes tensions.

Le détroit de Taïwan est devenu le théâtre d'une guerre potentielle entre la Chine et l'île de Taïwan, dont elle revendique la souveraineté, et qui pourrait entraîner les États-Unis, allié de cette dernière.

Plus récemment encore, les regards inquiets sont tournés vers la Corée du Nord, dont les menaces à l'encontre de la Corée du Sud, avec des incidences collatérales sur le Japon voisin, s'exacerbent.

Plus près de nous, enfin, dans le Pacifique sud, la présence financière et économique de la Chine interpelle. Sa relation énigmatique avec les Salomon a provoqué, depuis peu, des remous au sein du Forum des Îles du Pacifique et préoccupe les États-Unis et l'Australie notamment.

Une certitude se profile : notre océan Pacifique est en train de se militariser, voire de se nucléariser. A l'instar de la Chine, qui a décidé d'augmenter de

7,2 % son budget militaire pour 2023, le deuxième plus important du monde, après celui des États-Unis plus de trois fois supérieur. De l'Australie, qui vient de commander auprès des Américains près de 40 milliards de dollars US de sous-marins à propulsion nucléaire. Ou du Japon, qui veut doubler son budget militaire sur les cinq prochaines années.

La France, unique nation européenne du Pacifique, n'est pas restée inactive. « Grâce aux départements et collectivités d'Outre-mer », notamment, elle se revendique « pays de l'Indo-Pacifique à part entière » Elle a ainsi, également, élaboré sa stratégie de « puissance stabilisatrice », dont l'« ambition est d'apporter des solutions aux défis sécuritaires, économiques, sanitaires, climatiques et environnementaux » dans cette région, plaçant « les territoires d'outre-mer au cœur » de celle-ci.

C'est ce contexte anxiogène de « guerre froide » dans le Pacifique et les modalités d'élaboration de la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique, qui ont incité les élus de l'Assemblée à créer en juin 2022 cette mission d'information. Traiter un sujet portant sur les relations internationales est cependant une première pour notre Assemblée et a donc relevé du défi. Pour nous aider à décrypter les principes, les notions et les narratifs si particuliers à cette spécialité, l'assistance des universitaires et chercheurs Jean-Marc Regnault et Sémir Al Wardi<sup>2</sup> nous a été bien utile. Surtout, lorsqu'il s'est agi d'échanger avec des experts de l'IRIS<sup>3</sup>, de l'IFRI<sup>4</sup>, de l'INALCO<sup>5</sup> ou de l'Université de Laval au Québec. Qu'ils en soient remerciés ! Nous nous sommes aussi beaucoup instruits des échanges, qu'ont bien voulu nous accorder les consuls d'Indonésie, du Japon et de Nouvelle-Zélande à Nouméa, ceux de Chine et d'Australie à Papeete, la ministre des affaires étrangères d'Australie, Mme Penny Wong, de passage à Tahiti, et l'ambassadrice de France dans le Pacifique Sud, Mme Marine de Carné de Trécesson.

L'élargissement de son objet, à l'impact de la stratégie de la France sur les collectivités françaises du Pacifique, traduit le souhait précoce de notre mission d'information, d'associer à la démarche de notre Assemblée, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna.

Il est vrai que le concept d'« axe Indo-Pacifique » avait déjà été effleuré, à l'occasion d'une précédente mission d'information sur les conséquences des référendums calédoniens sur la Polynésie française. « *Il est important d'avoir conscience que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et ses conséquences sur la Polynésie française s'inscrivent aussi dans cette vision géopolitique et géostratégique de l'Océan Pacifique* », avais-je alors annoncé. L'idée de constituer une mission d'information interparlementaire a même été évoquée. Elle était cependant prématurée, nos règlements intérieurs respectifs ne prévoyant pas pareil dispositif. Mais, elle mériterait d'être étudiée pour l'avenir, les sujets d'échange transversaux ne manquant pas. Il est évident, en revanche, que nos travaux ne se sont pas penchés sur l'impact de la stratégie française sur les collectivités de l'Océan Indien. Par manque de moyens et de temps ? Oui, assurément. Mais aussi, par méconnaissance du concept d'« Indo-Pacifique », dont le sens et l'intérêt, pour les Océaniens, ne sont pas d'une flagrante évidence. A minima, opterions-nous pour l'orthographe plus consensuelle d'« Indo-Pacifique », qui, bien que ne remettant pas en question la connotation géopolitique et géostratégique du concept, reconnaît à chacun des deux océans leur spécificité.

En tentant d'appréhender la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique, au travers de l'organisation de 50 auditions - en présentiel à Papeete et à Nouméa et par visio-conférence -, auxquelles plus d'une centaine de personnes ont contribué, notre mission a essayé d'apporter des réponses à la question, que certaines d'entre elles se sont aussi immanquablement posées : quels intérêts peuvent retirer nos collectivités françaises du Pacifique de la stratégie de la France ? À la différence de leurs prédécesseurs, mis dans l'ignorance et la résignation, devant certaines décisions prises sans eux, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, nous avons senti les élus, les responsables politiques et socio-économiques, résolus à être associés à la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique.

Gageons que les futurs élus, qui composeront la toute prochaine Assemblée de la Polynésie française, au-delà de leurs différences idéologiques ou partisans, aux côtés de leurs homologues de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, sauront, sans trop tarder, engager avec l'Etat les discussions dans ce sens.

Je ne peux conclure mon propos, sans exprimer ma gratitude au président de l'Assemblée de la Polynésie française, M. Gaston Tong Sang, pour la confiance qu'il nous a toujours témoigné tout au long de notre mission.

Mes remerciements s'adressent aussi au chef du service des affaires juridiques, Mme Sylvie Varet, et à ses collaboratrices et collaborateurs, pour leur assistance et leur professionnalisme.

J'ai une pensée pour les élus(es) membres de la mission d'information, un hommage particulier à Mmes Sylvana Puhetini, Eliane Tevahitua et Sylviane Terootea, saluant leur persévérance et l'unité constante qu'elles ont su afficher, hors de leurs divergences partisans, durant les auditions et lors de notre déplacement en Nouvelle-Calédonie, notamment.

Je veux également remercier le président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, M. Roch Wamytan, le président de la Commission des Relations Extérieures, M. Pascal Sawa, les conseillers(ères) membres de la Commission des Relations Extérieures, le secrétaire général, M. Vidjaya Tirou, le secrétaire général adjoint, M. Daniel Qala, le chargé de mission de la coopération Interparlementaire, M. Vincenzo De Gregorio, et les services du Congrès, pour la chaleur de leur accueil, leur assistance et leur dévouement, durant notre déplacement en Nouvelle-Calédonie du 21 au 27 janvier 2023.

Je remercie aussi le président de l'Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna, M. Munipoese Muliakaaka, pour son soutien à la démarche de la mission d'information, et la conseillère territoriale, Mme Malia Kialiki Lagikula qui l'a représenté à toutes les rencontres effectuées en Nouvelle-Calédonie. Merci enfin aux personnalités et responsables, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, dans l'hexagone et au Québec, qui ont bien voulu participer aux auditions.

Puisse ce rapport de mission d'information, portant sur l'impact des stratégies de la France dans l'espace Indo-Pacifique, sur les collectivités françaises du Pacifique vous inspirer et vous être utile !

Philip Schyle

1 *La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique*, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, février 2022.

2 MM. Jean-Marc Regnault, maître de conférences émérite en histoire, et Sémir Al Wardi, maître de conférences en science politique, ont organisé les 5-7 novembre 2019 un colloque sur « L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie », à l'Université de la Polynésie française. Quelques années auparavant, en 2015 et 2016, ils ont été également parmi les organisateurs de deux colloques sur « L'Océanie convoitée ».

3 Institut de Relations Internationales et Stratégiques.

4 Institut Française des Relations Internationales.

5 Institut National des Langues et Civilisations Orientales.



# Les membres de la mission d'information



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

## ■ M. Philip SCHYLE

Président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, rapporteur de la mission d'information.



## ■ M. Teva ROFRITSCH

Sénateur, co-rapporteur de la mission d'information.



## ■ Mme Sylvana PUHETINI

Vice-présidente de l'Assemblée de la Polynésie française, co-rapporteur de la mission d'information.



## ■ M. Gaston TONG SANG

Président de l'Assemblée de la Polynésie française, membre de la mission d'information.



## ■ Mme Eliane TEVAHITUA

Membre de la mission d'information.



## ■ M. Richard TUHEIAVA

Membre de la mission d'information de Juin 2022 à Janvier 2023, remplacé par Mme Eliane TEVAHITUA.



## ■ M. Moetaï BROTHERSON

Député, membre de la mission d'information.



## ■ Mme Sylviane TEROOATEA

Membre de la mission d'information.



# Histoire et périmètre de L'Indo-Pacifique



## L'Indo-Pacifique,

### un concept récent, fruit de stratégies géopolitiques et économiques

L'Indo-Pacifique – ou Indo-Pacifique – est un concept géopolitique récent, dont la délimitation géographique, jamais clairement définie, est à géométrie variable, selon les États, ayant des intérêts dans les océans Indien et Pacifique, qui l'emploient. En fonction de leur vision et leurs ambitions, cet espace représente, ainsi, entre la moitié et les deux tiers de la surface du globe terrestre et rassemble entre 60 à 75% de la population mondiale.

Le concept d'Indo-Pacifique est apparu dans les années 1960, sous l'expression « Asie-Pacifique »,

initiée par le Japon<sup>6</sup> et accréditée, en 1989, par l'action de l'APEC<sup>7</sup>, qui a contribué à en faire un espace élargi, d'échanges et de coopérations.

Il sera employé pour la première fois en 2007, par le premier ministre japonais Shinzo Abe. Il prendra son essor, avec la prise en compte de l'importance du fait maritime dans la politique internationale, économique et sécuritaire notamment (la « maritimisation du monde »), et depuis le lancement par la Chine, en 2013, de son initiative des Nouvelles Routes de la Soie (BRI<sup>8</sup>).

## Périmètre

# de la Zone Indo-Pacifique

Le périmètre de la zone Indo-Pacifique varie en fonction des intérêts, économiques, sécuritaires, voire idéologiques, qu'ont les États, dans les océans Indien et Pacifique.

Cette zone est très étendue géographiquement. Outre les deux océans Indien et Pacifique, elle englobe les espaces terrestres, africains, asiatiques, américains et océaniens, qui les bordent.

La définition maximaliste de l'Indo-Pacifique comprend ainsi 96 millions de km<sup>2</sup> de terres émergées (un peu plus de la moitié de l'ensemble mondial), ainsi que 74 États (sur 194), accueillant 5,83 milliards d'habitants (74% de la population mondiale). L'espace maritime représente, quant à lui, 239,28 millions de km<sup>2</sup> (un peu moins de la moitié de la superficie de la Terre).

La zone Indo-Pacifique compte également 6 pays membres du G20<sup>9</sup> (la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et l'Australie) et l'ASEAN<sup>10</sup>, une organisation politique et économique, rassemblant 15 États d'Asie du sud-est et représentant le 5<sup>ème</sup> bloc économique mondial. Elle produit près de 40% de la richesse mondiale. La moitié du fret mondial y transite, notamment par le canal du Mozambique, les détroits maritimes stratégiques de l'Océan Indien (Bab el-Mandeb, Ormuz), et ceux faisant la liaison entre les 2 océans Indien

et Pacifique (Malacca, Lombok). Elle recèle entre 75 et 85% des réserves et gisements mondiaux de matières premières critiques (lithium, nickel, cuivre).

La zone Indo-Pacifique est soumise, enfin, à une rivalité militaire entre les États-Unis et la Chine, qui s'exacerbe. Elle est devenue le nouveau centre de gravité géopolitique, géoéconomique et géostratégique du Monde.

6 Les grands dossiers de la diplomatie / oct 2019 par Pierre Grasser, professeur à Sciences Po et chercheur en histoire des relations internationales.

<https://www.pressreader.com/france/les-grands-dossiers-de-diplomatie/20191001/283034056346249>

7 Asia-Pacific Economic Cooperation.

8 Belt and Road Initiative.

9 Ce sont les 20 pays les plus riches du monde.

10 Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

# A

## Les pays et territoires de l'Indo-Pacifique

### Afrique

Soudan  
Erythrée  
Somalie  
Kenya  
Tanzanie  
Mozambique  
Afrique du Sud

### Océan Indien

Seychelles  
Comores  
Mayotte  
Madagascar  
Ile Maurice  
La Réunion  
Maldives  
Chagos  
TAAF

### Moyen Orient

Egypte  
Arabie Saoudite  
Yemen  
Oman  
Irak  
Iran

### Asie du Sud-Est

Birmanie  
Brunei  
Cambodge  
Indonésie  
Thaïlande  
Timor oriental  
Singapour

### Asie du Sud

Bangladesh  
Pakistan  
Inde

### Asie de l'Est

Chine  
Corée du Nord  
Corée du Sud  
Taiwan  
Japon  
Philippines

### Amérique du Nord

Canada  
États-Unis

### Amérique Latine

Guatemala  
El Salvador  
Honduras  
Nicaragua  
Costa Rica  
Panama  
Mexique  
Colombie  
Equateur  
Pérou  
Chili

### Pacifique Nord

Hawaï  
Mariannes du Nord  
Guam  
Palau  
Micronésie  
Marshall  
Nauru  
Kiribati

### Pacifique Sud

Papouasie Nouvelle-Guinée  
Salomon  
Tuvalu  
Tokelau  
Wallis et Futuna  
Australie  
Samoa  
Vanuatu  
Fidji  
Polynésie française  
Niue  
Tonga  
Iles Cook  
Pitcairn  
Nouvelle-Calédonie  
Nouvelle-Zélande

# B

## La cartographie de l'espace Indo-Pacifique



Source : (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/océans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>)

# La stratégie des principaux Etats dans l'Indo-Pacifique, hors la France

## Une réponse

### à la bipolarisation Etats-Unis/Chine

La majorité des stratégies, déclarées par les États ayant des intérêts dans l'espace Indo-Pacifique, est construite par rapport à la rivalité entre les deux superpuissances américaine et chinoise et en fonction de la nature économique et/ou sécuritaire de leur relation avec la Chine ou les Etats-Unis.

Ces stratégies sont déclinées dans des discours ou des documents stratégiques officiels.

# Les principales stratégies

## ÉTATS-UNIS

### ► DATES

**Juin 2019** : « Indo-Pacific Strategy Report »<sup>11</sup>.

**27 octobre 2021** : Discours du président Joe Biden, au Sommet d'Asie orientale.

**11 février 2022** : « La stratégie Indo-Pacifique des Etats-Unis »

### ► OBJECTIFS

- « Un Indo-Pacifique ouvert, connecté, prospère, résilient et sécurisé ».
- Une collaboration soutenue et créative, avec des alliés, des partenaires et des institutions dans la région et au-delà.
- Concentrer les efforts, contre la « menace multi-domaine » de la Chine et sur la capacité de dissuasion, dans la zone Indo-Pacifique.

### ► MOYENS

- **Budget de la défense** : 813,3 milliards \$ en 2023, en hausse de 30,7 milliards de \$.

## CHINE

### ► OBJECTIFS

- Refus de reconnaître le concept d'Indo-Pacifique, dont les stratégies sont considérées comme étant des politiques de « containment »<sup>12</sup> de la Chine (petit livre blanc de la défense, 2019)<sup>13</sup> (allocution du président Xi Jinping au sommet des dirigeants de l'APEC<sup>14</sup>, 17 novembre 2022<sup>15</sup>).
- Privilégier la notion d'Asie-Pacifique, en développant sa stratégie en Asie-Pacifique et aussi dans l'Océan Indien.

### ► MOYENS

- Présence économique et militaire, en Asie-Pacifique.
- Flotte aérienne de 2800 avions.
- Ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> puissance militaire du monde, en 2049, aux 100 ans de la fondation de la république populaire de Chine (président Xi Jinping, XIX<sup>e</sup> congrès du Parti communiste chinois).

## AUSTRALIE

### ► OBJECTIFS

- Un Indo-Pacifique stable et prospère (« Foreign Policy White Paper »<sup>16</sup>).

### ► MOYENS

- Plus de 74% du budget du programme de coopération de défense (Defence Cooperation Program) sont alloués à l'Indo-Pacifique.

## JAPON

### ► OBJECTIFS

- Un espace Indo-Pacifique libre et ouvert, amenant stabilité et prospérité (FOIP<sup>17</sup>).
- Les enjeux de sécurité maritime au cœur des préoccupations, le Japon étant très dépendant, de l'importation de ressources naturelles et de l'exportation de ses produits manufacturés, qui transitent par les détroits stratégiques.

### ► MOYENS

- Développement de coopérations sécuritaires, économiques et humanitaires, notamment avec l'Inde (Sea Line of Communication).

## INDE

### ► DATES

**1<sup>er</sup> juin 2018** : Un des premiers pays à avoir donné sa vision de l'Indo-Pacifique (discours du 1<sup>er</sup> Ministre Narendra Modi, « Shangri-la Dialogue » sur la défense et la sécurité en Asie-Pacifique, à Singapour.

### ► OBJECTIFS

- Une région Indo-Pacifique libre, ouverte et inclusive.
- Vision stratégique commune avec les Etats-Unis (India's Maritime Military Strategy, 2007 et 2015)<sup>18</sup> : nécessité de veiller à la protection des biens, à la liberté de commerce et de navigation.
- La Nouvelle route de la soie, qui prévoit, notamment, le développement de coopérations économiques et militaires avec le Pakistan et le renforcement de la flotte de sous-marins chinois, sont des sujets qui préoccupent l'Inde et la rapprochent de ses alliés.

## INDONÉSIE

### ▶ OBJECTIFS

▶ État pivot, stratégiquement situé entre les océans Indien et Pacifique, au milieu du 1<sup>er</sup> carrefour maritime mondial. Une croissance économique annuelle entre 5 et 7%. L'Indonésie se positionne comme une puissance diplomatique, stabilisatrice et soutient le multilatéralisme.

### ▶ MOYENS

▶ Soutien à l'investissement étranger (Omnibus law) et à une politique d'infrastructure, estimé à 1500 milliards de \$ par la Banque mondiale (« Programme National Strategic Projects 2020-2024 »)<sup>19</sup>.

## NOUVELLE-ZÉLANDE

### ▶ DATES

**2018** : Document stratégique « Pacific reset Policy »<sup>20</sup>.

### ▶ OBJECTIFS

▶ Un espace Indo-Pacifique stable et prospère, en y favorisant la coopération régionale.  
▶ Idée d'une communauté commune du Pacifique, ne rejetant pas la Chine, avec laquelle, sont partagés des projets communs<sup>21</sup>.

### ▶ MOYENS

▶ 714 millions de NZ \$ supplémentaires sur 4 ans, annoncés, en 2018, par le Ministre des affaires étrangères et du commerce, Winston Peters, pour l'aide internationale, la majorité allant aux pays du Pacifique sud.

## ALLEMAGNE

### ▶ DATES

**Septembre 2020** : adoption de la politique en Indo-Pacifique (« Leitlinien zum Indo-Pacific »)<sup>22</sup>

### ▶ OBJECTIFS

▶ Volonté de s'engager davantage dans la région, sans en exclure la Chine.  
▶ Favoriser l'implication de l'Union Européenne dans cet espace.

### ▶ MOYENS

▶ Engagement contre le dérèglement climatique, par des conventions partenariales bilatérales<sup>23</sup>. Exemple avec l'Inde, aidée à hauteur de 10 milliards €, d'ici 2030, pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs en matière de développement vert et durable.  
▶ Soutien au droit maritime international, participation aux actions de surveillance dans la zone.

## ROYAUME-UNI

### ▶ DATES

**2020** : 1<sup>ère</sup> esquisse de la vision de l'action du Royaume-Uni en Indo-Pacifique, par une commission ad hoc<sup>24</sup>.

**MARS 2021** : « Global Britain in a competitive age : Integrated Review of security, defense, development and foreign Policy »<sup>25</sup>. Ce document traduit l'action post-Brexit du Royaume-Uni, en matière de sécurité, de défense et de politique étrangère.

### ▶ OBJECTIFS

▶ Respect d'un ordre durable basé sur les règles, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.  
▶ Favoriser un espace stable et prospère.

<sup>11</sup> <https://media.defense.gov/2019/Jul/01/2002152311-1/1/1/DEPARTMENT-OF-DEFENSE-INDO-PACIFIC-STRATEGY-REPORT-2019.PDF>

<sup>12</sup> Politique d'endiguement, qui vise à circonscrire l'influence d'un pays, considéré comme un adversaire.

<sup>13</sup> [http://www.xinhuanet.com/english/2019-07/24/c\\_138253389.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2019-07/24/c_138253389.htm)

<sup>14</sup> Asia-Pacific Economic Cooperation.

<sup>15</sup> [https://www.fmprc.gov.cn/fra/wjdt/zjyh/202211/t20221117\\_10977276.html](https://www.fmprc.gov.cn/fra/wjdt/zjyh/202211/t20221117_10977276.html)

<sup>16</sup> Livre blanc sur la politique étrangère. <http://www.fpwhitepaper.gov.au/>

<sup>17</sup> Free and Open Indo-Pacific. [https://www.mofa.go.jp/policy/page25e\\_000278.html](https://www.mofa.go.jp/policy/page25e_000278.html)

<sup>18</sup> <https://www.indiannavy.nic.in/sites/default/files/Indian-Maritime-Doctrine-2009-Updated-12Feb16.pdf>

<sup>19</sup> <https://kppip.gov.id/en/national-strategic-projects/>

<sup>20</sup> <https://www.mfat.govt.nz/assets/OIA/R-R-The-Pacific-reset-The-First-Year.PDF>

<sup>21</sup> <https://www.wgtn.ac.nz/chinaesearchcentre/programmes-and-projects/china-symposiums/china-and-the-pacific-the-view-from-oceania/27-Pete-Zwart-The-Tripartite-China,-NZ,-Cook-Islands-A-NZ-Perspective.pdf>

<sup>22</sup> <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/2380500/33f978a9d4f511942c241eb4602086c1/200901-indo-pazifik-leitlinien-1-data.pdf>

<sup>23</sup> <https://www.auswaertiges-amt.de/fr/newsroom/-/2552236#:~:text=L'Allemagne%20s'engage%20de,et%20le%20d%C3%A9veloppement%20des%20%C3%A9nergies>

<sup>24</sup> <https://policyexchange.org.uk/publication/a-very-british-tilt/>

<sup>25</sup> <https://www.gov.uk/government/publications/global-britain-in-a-competitive-age-the-integrated-review-of-security-defence-development-and-foreign-policy>

## Des priorités

# et inquiétudes communes

Face aux enjeux économiques, énergétiques et sécuritaires, la majorité des États, qui ont développé une stratégie pour l'Indo-Pacifique, se sont accordés sur certains principes :

- ▶ La nécessité d'assurer la sécurité maritime dans la zone, afin d'assurer la libre circulation des personnes et des biens, en particulier dans les passages stratégiques, comme le canal de Suez, les détroits de Bab el-Mandeb, d'Ormuz et de Malacca
- ▶ La promotion des actions de protection de la biodiversité et de préservation des ressources (17 des 20 plus grandes ZEE sont dans la région Indo-Pacifique), de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- ▶ La nécessité de développer des partenariats bilatéraux ou multilatéraux sectoriels.



# Les principaux partenariats en Indo-Pacifique



# Les partenariats en matière de défense

A

## Les partenariats multilatéraux

### L'AUKUS

► **DATE DE FONDATION**

15 septembre 2021

► **ÉTATS MEMBRES**

Australie, Royaume-Uni, Etats-Unis

► **OBJECTIFS**

- Alliance militaire, visant à contrer l'expansionnisme de la Chine
- Fourniture de sous-marins nucléaires d'attaque à l'Australie
- Partage de connaissances et de techniques relatives à l'intelligence artificielle, la cyberguerre, la capacité sous-marine, aux frappes militaires longue distance.

### Le QUAD

► **DATE DE FONDATION**

2007. Réactivé en 2021

► **ÉTATS MEMBRES**

Etats-Unis, Japon, Australie, Inde

► **OBJECTIFS**

- Réaction à la montée en puissance de la Chine
- Rencontres diplomatiques
- Exercices militaires
- Collaboration dans la santé, l'énergie, les télécommunications.

B

## Les accords bilatéraux et manoeuvres militaires

En marge des accords multilatéraux, les États ont également passé des accords bilatéraux de coopération militaire en Indo-Pacifique.

C'est le cas de l'Inde et l'Australie, en juin 2020. Et récemment, les Etats-Unis et les Philippines, permettant ainsi à l'armée américaine d'y disposer de 4 bases militaires.

L'Indo-Pacifique est aussi le théâtre de manœuvres militaires de grande ampleur, organisées de façon **BILATÉRALE** :

### **ARC21**

► **Japon, France, États-Unis et Australie**  
*Mai 2021*

### **AUSINDEX**

► **Inde, Australie** - *Prévu courant 2023*

### **VARUNE**

► **Inde, France** - *Janvier 2023*

Ou **MULTILATÉRALE** :

### **VEER GUARDIAN**

► **Inde, Japon** - *Janvier 2023*

### **SUPER GARUDA SHIELD**

► **Indonésie, États-Unis, Australie, Canada, France, Japon, Singapour, Inde, Malaisie, Corée du Sud, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor oriental et Royaume-Uni**  
*Août 2022*

### **MALABAR**

► **Inde, Australie, Japon et États-Unis**  
*Courant 2023*

La Chine, de son côté, organise régulièrement ses propres manœuvres militaires, dans le détroit de Taïwan ou autour de l'île de Taïwan.



## La question de la participation de l'OTAN

Dans un rapport de décembre 2022, intitulé « l'OTAN et la région Indo-Pacifique »<sup>26</sup>, l'OTAN<sup>27</sup> a souligné l'importance de la région Indo-Pacifique, pour sa sécurité.

Elle a ainsi validé le principe de collaboration et la nécessité d'intensifier le dialogue politique avec les partenaires de l'Indo-Pacifique, partageant les mêmes valeurs.

Le rapport estime, toutefois, peu vraisemblable, qu'à moyen terme, l'OTAN soit appelée à participer à des missions maritimes de grande envergure, alors que certains pays l'appellent à imaginer un OTAN Indo-Pacifique.

L'OTAN a néanmoins lancé, le 23 janvier 2023, une initiative baptisée « Perspectives concernant l'Indo-Pacifique », dans le cadre de son programme pour la science, au service de la paix et de la sécurité. Cette initiative, d'une durée de 2 ans, permettra aux experts de 4 pays (la Belgique, la France, l'Australie et le Japon), d'échanger sur l'évolution de la situation dans l'espace Indo-Pacifique et ses conséquences potentielles sur la sécurité dans cette zone.

<sup>26</sup> <https://www.nato-pa.int/fr/document/2022-lotan-et-la-region-indo-pacifique-rapport-krimi-021-pcnp>

<sup>27</sup> Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

# Les principaux partenariats

## en matière de sécurité maritime

La sécurité maritime est au cœur des préoccupations de la zone Indo-Pacifique, en proie à des pressions constantes. Elle est assurée par la flotte de chaque pays, dans sa propre zone de compétence maritime.

Des manœuvres multilatérales ou bilatérales sont également organisées, pour garantir la liberté de navigation et le respect des droits internationaux dans la zone (FONOP<sup>28</sup>).

### A

## L'opération Atalante ou Atalanta

L'opération Atalante est une mission militaire et diplomatique, initiée par la France et mise en œuvre par l'Union Européenne et sa force navale l'« EUNAVFOR ».

Elle vise à garantir la sécurité des transports maritimes, dans le golfe d'Aden et l'Océan Indien, par un accompagnement militaire des navires. Elle est une réponse à l'essor de la piraterie somalienne dans cette région, depuis 2008.



### B

## L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)

La coopération pour la sécurité maritime est une des priorités principales de l'ASEAN, qui a adopté un plan d'action de lutte contre la criminalité transnationale.

Ces actions sont portées par l'ADMM-Plus<sup>29</sup>, créée en 2008 et qui rassemble les ministres de la défense des pays membres et, au sein de laquelle la France a obtenu, récemment, le statut d'observateur. L'ADMM-Plus favorise les échanges d'informations entre les ministères de la défense, les mesures de renforcement de la confiance, basées sur les cadres juridiques internationaux et régionaux, et l'amélioration de la coopération des organismes, chargés de l'application des lois maritimes dans la région<sup>30</sup>.

### C

## L'Indian Ocean Rim Association (IORA)

L'Association des États riverains de l'Océan Indien a été créée en 1997. Elle rassemble 23 membres – de l'Australie à l'Afrique du Sud, en passant par les Émirats Arabes Unis, l'Inde, l'Indonésie, la France, notamment - et 9 partenaires de dialogue – dont la Chine, les États-Unis, l'Allemagne, entre autres<sup>31</sup>.

Son objectif est de promouvoir la coopération, notamment dans les domaines de la sûreté et la sécurité maritime.

### D

## Dialogue Shangri-La, une conférence incontournable

Cette conférence sur le thème de la sécurité et la défense en Indo-Pacifique, organisée à Singapour, chaque année depuis 2002, attire une cinquantaine de pays.

Elle est à l'initiative d'un groupe de réflexion indépendant, l'Institut International d'Études Stratégiques (IISS). Y participent les ministres de la Défense et les chefs militaires de la plupart des États d'Indo-Pacifique, dont ceux des États-Unis et de la Chine.

<sup>28</sup> Freedom of Navigation Operations.

<sup>29</sup> ASEAN Defence Ministers' Meeting Plus.

<sup>30</sup> <http://aseanregionalforum.asean.org/>

<sup>31</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Association\\_des\\_%C3%89tats\\_riverains\\_de\\_l%27oc%C3%A9an\\_Indien](https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_des_%C3%89tats_riverains_de_l%27oc%C3%A9an_Indien)

## Les partenariats

### multisectoriels

Ces partenariats multisectoriels prennent différentes formes et dimensions, en fonction de la localisation de leurs domaines d'actions : Indo-Pacifique, Océan Indien, Océan Pacifique.

## A L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)

L'ASEAN est, sans contexte, le géant des organisations partenariales. Fondée en 1984, l'ASEAN regroupe aujourd'hui 10 pays ; les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, Brunei, le Vietnam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge. Le Timor oriental en est membre observateur depuis 2022.

L'ASEAN a créé en 1989 la Coopération Economique pour l'Asie-Pacifique (APEC), qui regroupe 21 membres, dont le Japon, la Russie, la Chine et les Etats-Unis. Elle fonctionne sur la base du consensus et de l'engagement volontaire, ce qui la différencie des autres organisations économiques multilatérales.

Grâce à ses efforts sur la réduction des droits de douane et des contraintes commerciales dans la région Asie-Pacifique, l'APEC a permis d'augmenter considérablement les exportations. Cette région représente aujourd'hui 47% environ du commerce international. Elle est la zone économique la plus dynamique dans le monde.

En 1994, l'ASEAN a mis en place le Forum régional ASEAN (ARF), qui comprend une vingtaine de membres – dont la Chine et les Etats-Unis – et favorise les échanges diplomatiques sur les questions de sécurité en Asie du Sud-Est.

L'ASEAN a pour objectifs, la croissance économique et le progrès social, le maintien de la paix et de la stabilité, l'assistance mutuelle en matière de formation et de recherche, la coopération avec les

organisations internationales et régionales et la collaboration sur des sujets d'intérêts communs (commerce, transports, industries et agriculture, communication, conditions de vie des populations...). A partir de 1997, l'ASEAN renforce sa position internationale, en développant sa coopération avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud, dans le cadre de l'ASEAN Plus Three (ATP). Cette dernière permet ainsi de construire une zone de libre-échange, entre les pays de l'ASEAN et la Chine, puis avec le Japon et la Corée du Sud. L'ATP porte, en outre, des projets communs, dans les domaines de la formation environnementale et du tourisme.

Cette position renforcée de l'ASEAN lui confère, aujourd'hui, une puissance économique capable de rivaliser avec l'Union Européenne, l'ALENA<sup>32</sup>, et l'OMC<sup>33</sup>.



<sup>32</sup> Accord de libre-échange nord-américain, entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

<sup>33</sup> Organisation Mondiale du Commerce.

# B

## La Commission de l'Océan Indien (COI)

Créée en 1982 à l'île Maurice, la COI est une organisation intergouvernementale, composée de 5 Etats membres ; la France (au titre de la Réunion), les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. L'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies, la Chine, le Japon, l'Inde, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'ordre souverain de Malte, en sont membres observateurs. En 2020, la COI a décidé de renforcer ses liens avec les autres organisations régionales, telles que l'Union Africaine, la COMESA<sup>34</sup> et l'IOA. La COI est une organisation régionale, composée

uniquement d'îles, souhaitant défendre les spécificités insulaires de leurs territoires, tout en pesant, grâce à une solidarité interne forte, sur son environnement international.

Ses projets de coopération touchent différents secteurs, comme la préservation des écosystèmes, la gestion durable des ressources naturelles, la sécurité maritime, l'entrepreneuriat, la santé publique, les énergies renouvelables et la culture.

Compte tenu de sa volonté de développement et du positionnement géostratégique de ses membres dans l'Océan indien, la COI pourrait accroître son importance dans la zone.

Le statut d'observateur a été par ailleurs donné à la Chine en 2016, à l'Union Européenne en 2017, ainsi qu'au Japon, à l'Inde et à l'ONU en 2020.

# C

## L'Indian Ocean Rim Association (IORA)

Sous l'impulsion de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France, l'UE a renforcé sa position en Indo-Pacifique. Le 16 avril 2021, le conseil de l'UE a ainsi adopté sa « Stratégie de l'Union Européenne pour la coopération dans la région Indo-Pacifique », voulant contribuer ainsi à sa stabilité, sa sécurité, sa prospérité et son développement durable, en s'appuyant sur la promotion de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et du droit international.

Le 22 février 2022, à Paris, 27 États membres et une trentaine d'États de l'Indo-Pacifique ont participé à un forum interministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, organisé par la présidence française du conseil de l'UE, notamment. Ils se sont accordés sur la volonté de :

- ▶ Travailler ensemble pour la paix, la prospérité et le développement durable, en Europe et en Indo-Pacifique ;
- ▶ Réaffirmer leur attachement à un ordre international fondé sur les règles, les valeurs et principes démocratiques, le renforcement du multilatéralisme, le respect du droit international

et la liberté de navigation, conformément à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) ;

- ▶ Promouvoir le développement de la région Indo-Pacifique, en renforçant ses liens avec l'UE, par des actions de coopération et de solidarité, s'appuyant sur des engagements communs (Agenda 2030 pour le développement durable, Accords de Paris sur le changement climatique, Convention sur la diversité biologique).

L'UE a, en outre, consenti des efforts dans la connectivité et le numérique, la préservation de la biodiversité et des océans, ainsi que dans la recherche et la santé. Elle apporte aussi son soutien financier aux partenariats multilatéraux, par le biais du Forum des îles du Pacifique et du programme KIWA, par exemple.

L'UE souhaite, enfin, réaffirmer son rôle dans le domaine de la sécurité et de la défense, en favorisant la signature d'accords spécifiques et sa participation dynamique au sein du Forum régional de l'ASEAN, notamment.

## sur les organisations internationales du Pacifique

A

### Le Forum des îles du Pacifique (FIP)

Créé en 1971, le Forum des Îles du Pacifique - à l'origine, le Forum du Pacifique Sud - regroupe 18 États indépendants et territoires associés d'Océanie<sup>35</sup>, les Kiribati, après l'avoir quitté en juillet 2022, ayant décidé finalement de le réintégrer.

En 2016, lors du 47<sup>ème</sup> Forum en Micronésie, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont accédé au statut de membre à part entière.

Le FIP compte également 9 observateurs : les Samoa américaines, le Timor oriental, le groupe ACP<sup>36</sup> Pacifique, Wallis et Futuna, la Banque mondiale, la Banque Asiatique de Développement, le secrétariat du Commonwealth, les Nations-Unies et la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC).

Le FIP est la principale instance de coopération politique dans le Pacifique.

Il se réunit chaque année, pour fixer les orientations en matière de politique régionale et définir la feuille de route des agences techniques du Conseil des Organisations régionales du Pacifique (CORP), qui est composé de 9 organisations régionales, dont la CPS et le PROE (19)<sup>37</sup>.

Les actions du FIP s'articulent autour des questions liées au développement durable, à l'économie et au commerce, à la sécurité, au régionalisme, à la gestion et la préservation des océans, à la pêche et au changement climatique.

Le FIP comprend 2 agences ; une agence des pêches (Forum Fisheries Agency) et une compagnie de navigation maritime (Pacific Forum Line).

L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux financeurs du FIP.

La stratégie du FIP, présentée en 2022, a fait l'objet d'une publication intitulée « 2050 Strategy for the Blue Pacific Continent »<sup>38</sup>. Elle repose sur la vision « d'une région du Pacifique, résiliente, de paix, d'harmonie, de sécurité, d'inclusion sociale et de prospérité, qui garantit à tous les peuples du Pacifique une vie libre, saine et productive ». Elle défend l'idée d'une identité et d'une appartenance à une communauté, celle du Pacifique, qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser par la solidarité et l'action régionale (The Pacific Way).

Cette stratégie souligne aussi l'urgence pour la région, dans le contexte international actuel, de progresser sur les problématiques fondamentales, telles que la sécurité régionale, les changements climatiques et leurs impacts, la gestion des océans, le développement économique et l'égalité des sexes.

Le Forum des Îles du Pacifique a son siège à Suva, aux Fidji, qui compte, aujourd'hui, pas moins de 23 ambassades – dont celle de l'Union Européenne - et 15 consulats.



Les dirigeants participants au sommet du forum en juillet 2022 à Suva  
Source : Polynésie la 1<sup>ère</sup>

<sup>35</sup> <https://www.spc.int/fr/hos-membres/>

<sup>36</sup> Afrique Caraïbes Pacifique.

<sup>37</sup> <https://www.spc.int/fr/partenaires>

<sup>38</sup> <https://www.forumsec.org/2050/>

# B

## La Communauté du Pacifique (CPS)



La Communauté du Pacifique - anciennement Commission du Pacifique Sud - a été créée en 1947 en Australie, par 6 États : l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Elle est le fruit de leur volonté commune, de ramener la stabilité dans la région, après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, de faciliter l'administration des territoires sous tutelle et de servir l'intérêt des populations océaniques. En 1997, à l'occasion de son cinquantenaire et afin de refléter son évolution, la CPS a été rebaptisée, « Communauté du Pacifique ».

La CPS compte aujourd'hui 27 membres, dont 22 États et territoires insulaires océaniques et 5 pays fondateurs, les Pays-Bas s'étant retirés en 1962.

Les partenaires scientifiques et techniques de la CPS sont les organisations régionales du CORP. Les

principaux partenaires financiers sont les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France. La CPS peut, cependant, s'appuyer sur un réseau financier et technique beaucoup plus large, en fonction des thématiques abordés et des projets portés.

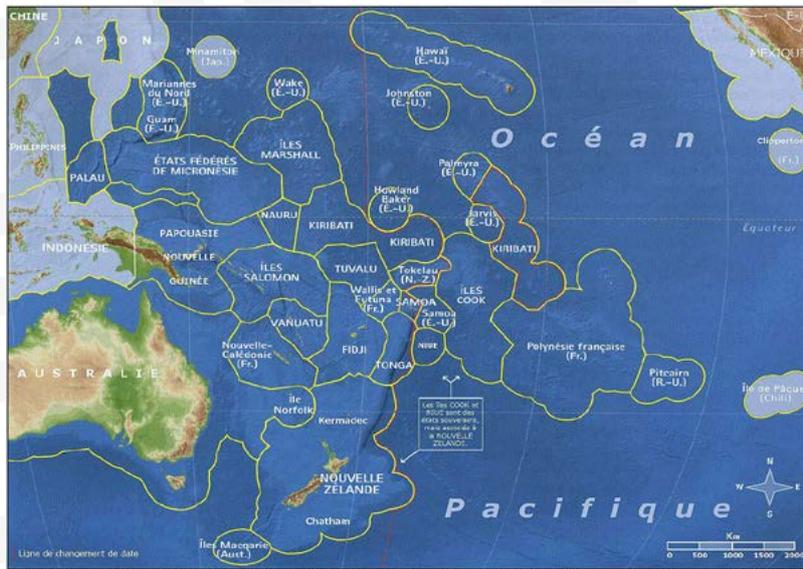
La CPS est organisée en 9 divisions thématiques, dont celles de la durabilité, l'environnement et le changement climatique, ou celle de la pêche, l'aquaculture et les écosystèmes marins, ou encore celle de la santé publique.

Les programmes développés et les actions portées par la CPS, ainsi que par ses partenaires, sont déclinés et partagés sur la plate-forme « Pacific Data Hub »<sup>39</sup>.

Le plan stratégique 2022-2031 de la CPS<sup>40</sup> s'articule autour de la vision « d'un Pacifique résilient. Une

région où règne la paix, l'harmonie et la prospérité, et où tous les peuples et toutes les communautés vivent en sécurité, libres et en bonne santé, de manière durable et productive ». Et de la conviction que « Nous sommes guidés par nos valeurs océaniques – respect, solidarité et réciprocité – dans notre cheminement vers le bien-être et la prospérité de tous. Dans notre itinéraire commun au service du Pacifique bleu »

Les axes prioritaires du plan sont, notamment, la résilience et l'action climatique, les ressources naturelles et la biodiversité, le système alimentaire, etc...



Carte de l'Océanie actualisée, par S.J. Coopers, d'après : (Source: Anthonisse et Joel Benveniste : « Atlas des îles et des états du Pacifique sud », GIP Repec-Publicat, 1989 ; Robert Chocaud, Alexandre Nicolas et Jean-Christophe Victor (Eds) : « Le Réseau des centres d'initiatives géographiques », Toulouse 2013 ; et « The World Factbook » 2012, Washington, CC-C.L.A. Les îles, en jaune, des Z.T.E., sont données à titre indicatif (qualification en cours des différentes revendications). Les îles Cook et Niue sont des États souverains, mais associés à la Nouvelle-Zélande.

Les Pays et États membres de la CPS en bleu sombre et leurs ZEE

# C

## Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Le PROE est une organisation inter-gouvernementale, créée en 1993. 26 pays en sont membres, dont 21 insulaires du Pacifique et 5 pays développés, ayant des intérêts dans la région (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni). Parmi les territoires insulaires, figurent la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Le PROE est mandaté pour promouvoir la coopération dans la région Pacifique, apporter

son aide à la protection et à l'amélioration de son environnement, en assurer et pérenniser le développement durable pour les générations actuelles et futures. Ses priorités sont la biodiversité et la gestion écosystémique, le changement climatique, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, la surveillance de l'environnement et sa gouvernance.

Le PROE a son siège à Apia, à Samoa.

<sup>39</sup> <https://pacificdata.org/>

<sup>40</sup> <https://www.spc.int/fr/plan-strategique>

# Les stratégies de la France en Indo-Pacifique

L'intérêt de la France pour l'Indo-Pacifique est récente. Mais, la vision de cette zone a réellement pris corps, à travers les discours du Président Macron : en Inde en mars 2018, à Sydney puis à Nouméa en mai 2018, à la Réunion en octobre 2019 et enfin, à Papeete en juillet 2021.

Associant l'ensemble des réflexions figurant dans le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale » (2013) et dans la « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale » (2017), le Ministère des Armées a ainsi élaboré, en 2021, « La stratégie de défense française en Indo-Pacifique » (23)<sup>41</sup>. Cette dernière est suivie, en 2022, d'une publication du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur « La stratégie de la France en Indo-Pacifique » (24)<sup>42</sup>.

L'objectif principal de la stratégie française est de démontrer que « la France est une puissance souveraine de l'Indo-Pacifique », y disposant d'une présence militaire.



Posant aussi comme postulat, qu'elle est un « Pays de l'Indo-Pacifique à part entière », la France « veut également être une puissance stabilisatrice, qui porte les valeurs de liberté et de respect du droit ». Elle a ainsi pour ambition « d'apporter des solutions aux défis sécuritaires, économiques, sanitaires, climatiques et environnementaux auxquels les pays de la zone sont confrontés ».

Pour justifier ses ambitions, la France légitime sa présence en Indo-Pacifique par ses territoires ultramarins. Elle fonde leur réalisation sur un réseau d'État et d'opérateurs, des partenariats dans les domaines de l'éducation, la recherche et l'innovation et enfin, sur un maillage de partenariats stratégiques.

## La France,

# une puissance souveraine de l'Indo-Pacifique

## A

### Les fondements et enjeux

La stratégie française doit d'abord permettre :

- ▶ **LA PROTECTION** des 1,6 millions de ressortissants français, répartis sur les 7 régions, départements et collectivités d'outre-mer : Mayotte, la Réunion, les terres Australes et Antarctiques françaises, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Clipperton,
- ▶ **LA GARANTIE** des approvisionnements stratégiques,
- ▶ **LA LIBERTÉ** d'action dans les espaces communs



## B

### Les moyens humains et matériels

Pour ce faire, la France dispose de 7 000 hommes, répartis sur 5 zones, sous 5 commandements militaires :

- ▶ **3 FORCES DE SOUVERAINETÉ** : les forces armées de la zone sud de l'Océan Indien (FAZSOI), les forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC), les forces armées en Polynésie française (FAPF),
- ▶ **2 FORCES DE PRÉSENCE** aux Emirats arabes unis (FFEAO) et à Djibouti (FFDJ).

Ces moyens humains sont renforcés ponctuellement, par l'apport de personnel de court séjour, dans les différents corps d'armées. Ces forces disposent d'une quarantaine d'aéronefs et de 5 bâtiments de la marine nationale, renforcés par des déploiements ponctuels.

41 <https://operationnels.com/wp-content/uploads/2021/02/La-Strategie-de-defense-francaise-en-Indopacifique-2019.pdf>

42 [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr\\_a4\\_indopacifique\\_022022\\_dcp\\_v1-10-web\\_cle017d22.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr_a4_indopacifique_022022_dcp_v1-10-web_cle017d22.pdf)



Source : « La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique » Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

## C Coopérations et exercices militaires

La France contribue à la coopération de défense avec ses principaux partenaires de la zone : le Japon, l'Inde, l'Australie, et les Etats-Unis. Intervenant dans différents domaines, tels que la formation et la communication, elle concourt au maintien de la stabilité de la zone et à la sécurité des voies maritimes. Les forces armées françaises organisent également et soutiennent, dans les deux océans Indien et Pacifique, des exercices de grande envergure, dans les domaines militaires et aussi du sauvetage et de l'assistance. Comme, par exemple, les exercices : RIMPAC<sup>43</sup>, organisé tous les deux ans, et qui ont réuni, en août 2022, plus de 25 000 militaires de 26 pays différents, 40 navires et 150 aéronefs ; KOMODO, à l'initiative de l'Indonésie ou VARUNA, préparé par l'Inde.

## D La fourniture d'armement : un enjeu majeur pour la France

La zone Asie-Océanie a représenté 29% des ventes d'armes françaises, entre 2008 et 2017, et 22% en 2020. Ce marché constitue une forme de coopération et entretient les relations en matière de défense, avec les pays de l'Indo-Pacifique.

L'Inde, premier client de l'industrie française de l'armement, a ainsi acheté 6 sous-marins conventionnels et 36 Rafale, commandés en 2016 et dont le premier a été livré en 2019.

La France doit cependant compter avec la concurrence de ses pays alliés, comme l'a révélé l'affaire des sous-marins australiens<sup>44</sup>, qui pourrait finalement rebondir vers la conclusion d'un nouveau marché à son profit<sup>45</sup>.

<sup>43</sup> Rim of the Pacific Exercise.

<sup>44</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/16/l-australie-rompt-le-contrat-du-siecle-avec-la-france-sur-les-sous-marins-au-profit-de-technologies-americaines-et-britanniques\\_6094854\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/16/l-australie-rompt-le-contrat-du-siecle-avec-la-france-sur-les-sous-marins-au-profit-de-technologies-americaines-et-britanniques_6094854_3210.html)

<sup>45</sup> <https://www.opex360.com/2022/09/15/la-france-aurait-propose-de-fournir-quatre-sous-marins-a-laustralie/>

## E

## Vers un renforcement des moyens de défense dans la zone Indo-Pacifique

Le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale » (2013) prévoyait la suppression de 34 000 postes au sein du ministère de la défense, durant la période 2014-2019, impactant la présence militaire dans la zone Indo-Pacifique. Certains sites militaires ont, par ailleurs, fait l'objet de rétrocession au profit des communes, dans le cadre de Contrats de Redynamisation de Site de Défense (CRSD).

La loi de programmation militaire 2019-2025 est venue, en revanche, prendre le contrepied de ce processus, en pérennisant les moyens des forces de présence et de souveraineté de la France,

notamment en Indo-Pacifique.

L'envoi de nouveaux moyens opérationnels a ainsi été décidé. 6 nouveaux patrouilleurs, commandés en 2019, devraient venir remplacer et conforter les moyens de protection et de surveillance dans les collectivités ultramarines d'Indo-Pacifique. Le premier, baptisé « Auguste Bénébig », a été livré en début 2023 et a rejoint son port d'attache à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

## F

## Un déséquilibre des forces

L'Indo-Pacifique est une région lourdement armée, où évoluent plusieurs pays détenteurs de l'arme nucléaire (les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord, la France) ou de la technologie, pour y parvenir en un temps bref (le Japon). Mais, en comparaison de ceux déployés par les autres puissances, notamment américaines et chinoises, les moyens militaires de la France dans la région sont bien modestes.

### ÉTATS-UNIS



#### ▶ HOMMES

130 000

#### ▶ BASES MILITAIRE

8 bases : Japon, Corée du Sud, Australie, Guam, Saipan, Hawaï, Djibouti, Diego Garcia.

#### ▶ CARACTÉRISTIQUES

- ▶ Les 2/3 des forces de la V<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> flotte de la marine américaine,
- ▶ 70 sous-marins à propulsion nucléaire, la flotte la plus importante du monde.

#### ▶ BUDGET

853 milliards € (2023).

### CHINE



#### ▶ HOMMES

225000 (2012)

#### ▶ BASES MILITAIRE

Développement d'une politique d'installation, à l'extérieur de son territoire (Djibouti, 2018).

#### ▶ CARACTÉRISTIQUES

- ▶ 355 navires et sous-marins, dont 145 grands navires de combat (2021), (6) et 2250 avions de combat,
- ▶ Ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> puissance militaire mondiale d'ici 2049.

#### ▶ BUDGET

250 milliards de \$ (2022). En hausse constante (+7% par rapport à 2021).

### JAPON



#### ▶ HOMMES

plus de 45 000 (2018)

#### ▶ BASES MILITAIRE

1 base à Djibouti

#### ▶ CARACTÉRISTIQUES

- ▶ 120 navires de guerre, 22 sous-marins et système de défense anti-missiles Aegis.

#### ▶ BUDGET

Ambition de se doter du 3<sup>ème</sup> budget militaire au monde, d'ici 2027, en le doublant pour atteindre 40 milliards €.

Par la loi de finances de 2023, la France vient d'augmenter le budget de la défense, de 32,3 milliards € à 43,9 milliards € en 2023.

L'accroissement et le développement des moyens et stratégies militaires des puissances s'accompagnent de politiques diplomatique, économique, sanitaire, environnementale et dans la recherche. Celles-ci reposent sur la coopération et le partenariat, avec pour objectifs d'étendre l'influence de ces puissances dans la zone Indo-Pacifique.

## La France,

# pays de l'Indo-Pacifique à part entière

## A La place des territoires d'outre-mer

Les territoires d'outre-mer sont placés « au cœur de la stratégie française », la France étant, par ailleurs, le seul pays de l'Union Européenne à en compter dans l'Indo-Pacifique.

L'ensemble de ces territoires accueille 1,65 millions d'habitants, sur une zone économique exclusive (ZEE) de 10,2 millions de km<sup>2</sup>, qui confère à la France le 2<sup>ème</sup> rang mondial. A elle seule, celle de la Polynésie française représente 4,5 millions de km<sup>2</sup>.

Les territoires ultramarins regorgent, en outre, d'une réserve halieutique importante, de ressources minérales non négligeables. Elles jouent également un rôle actif dans la coopération régionale.

La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique « vise à répondre aux préoccupations et aux besoins des territoires », prioritairement :

► En aidant au renforcement des échanges économiques et éducatifs avec les pays de la zone.

► En développant le potentiel d'attractivité et d'innovation des territoires, notamment dans le domaine de l'économie maritime, des énergies nouvelles et du numérique.

► En valorisant les coopérations régionales, l'expertise des opérateurs et des centres de recherches locaux, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de protection de la biodiversité et de gestion durable des ressources marines.

46 (<https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/indopacifique-vers-un-renforcement-de-lambassade-de-france-a-fidji-et-louverture-dune-nouvelle-ambassade-dans-le-pacifique>)

47 Commission du Pacifique Sud.

48 Programme Océanien de l'Environnement.

Elle soulève toutefois la question de l'implication des territoires d'outre-mer, dans la réflexion et la définition des priorités retenues, des ressources financières pour les atteindre et des conditions du partenariat entre ceux-ci et l'État français.

Ces questions ont été en filigrane de notre mission d'information et, plus spécifiquement, concernant les trois collectivités du Pacifique : la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

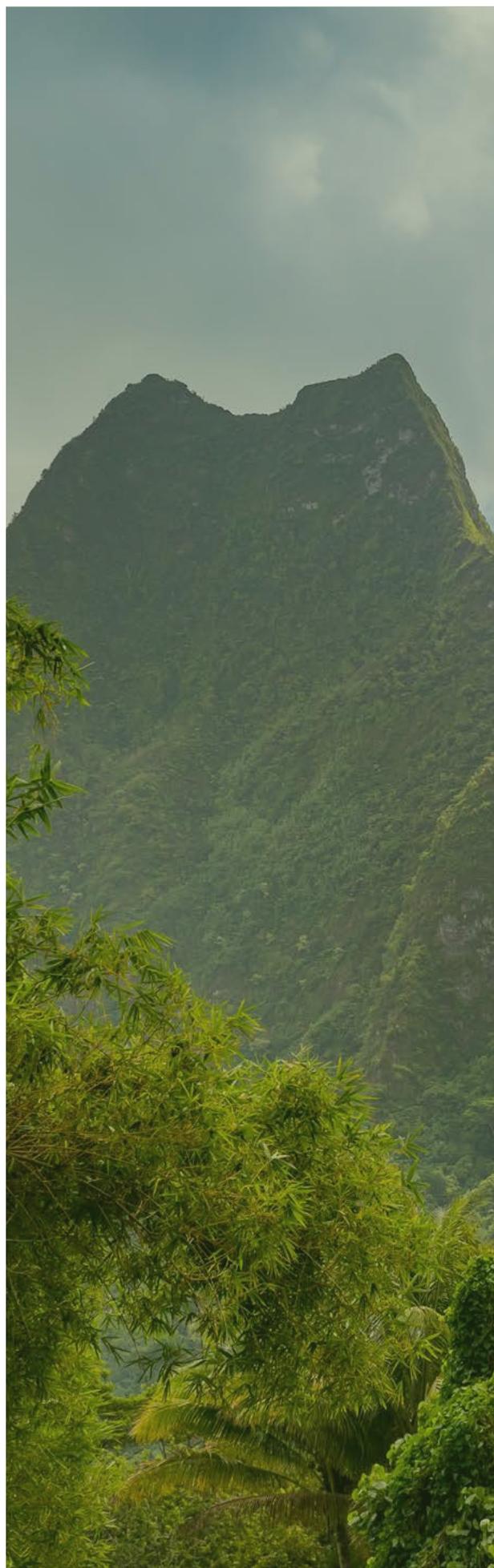
B

## Le réseau diplomatique et administratif de l'Etat

La France est représentée dans la zone Indo-Pacifique, à travers ses 25 ambassades, ses 14 consulats généraux, ses 2 bureaux de représentation à Taiwan et en Corée du Nord, ses deux Haut-commissariats (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie), ses deux préfectures (Mayotte et la Réunion), ainsi que par ses deux administrations supérieures (Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises).

Ce réseau pourrait être renforcé, comme l'a annoncé Pierre Fournier, ancien ambassadeur du Vanuatu et envoyé spécial du Ministère des Affaires étrangères, lors d'une mission en Polynésie en février 2023, préconisant une augmentation des effectifs à l'ambassade fidjienne et l'ouverture d'une nouvelle ambassade dans la région<sup>46</sup>.

L'ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de la CPS<sup>47</sup> et du PROE<sup>48</sup>, et secrétaire permanente pour le Pacifique Sud, Mme De Carné de Trécesson de Coëtlogon, nous a confirmé, en outre, au cours de son audition, l'installation permanente de son successeur à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.





# Le réseau d'opérateurs

La France dispose d'un réseau d'opérateurs importants, intervenant en Indo-Pacifique, dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la recherche, de l'éducation et du développement.

## Business France :

Business France est une agence chargée d'accompagner les PME<sup>49</sup> et les entreprises de taille intermédiaire françaises, dans leurs projets à l'international, ainsi que les entreprises étrangères dans leurs investissements en France.

Le réseau Business France est composé de 24 agences. Il impulse une démarche proactive d'accompagnements, tels que la rencontre « Ambition Indo-Pacifique », qui s'est déroulée à Paris, les 23 et 24 novembre 2022<sup>50</sup>.

L'agence est présente en Polynésie via un partenariat signé en 2015 avec la CCISM.

## Le réseau Recherche et éducation :

Le nombre important d'organismes français, présents dans la zone Indo-Pacifique, dans divers domaines, en fait le réseau le plus développé.

### ► CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU SCIENTIFIQUE ET DE RECHERCHE



49 Petites et Moyennes Entreprises.

50 <https://www.businessfrance.fr/les-programmes-d-accompagnements-en-asie-et-pmo#ambition-indopacifique>

51 <https://www.ccism.pf/la-ccism/exporter/exporter-avec-business-france/la-ccism-votre-partenaire-business-france>

## ► L'ÉDUCATION

L'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) gère 96 établissements dans la zone Indo-Pacifique. 53 000 élèves y sont scolarisés, dont de nombreux étudiants chinois et des pays de l'ASEAN.

La France a annoncé le lancement de plusieurs initiatives : des pôles régionaux « Excellence française », la création d'un « Label Indo-Pacifique » dans l'attribution de bourses et la mise en place d'un programme-cadre « Jeunes talents France-Indo-Pacifique ».

## L'Agence Française de Développement (AFD)

L'encours de l'AFD dans la région Indo-Pacifique, en 2020, s'élevait à 13 milliards €, dont un peu moins d'un milliard d'Euro pour la Chine. Il s'inscrit dans le cadre du plan d'orientation stratégique 2018-2022, qui répond aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>52</sup>, et d'une stratégie régionale « Océan Pacifique 2019-2023 », déclinée par collectivités.

La démarche de l'AFD, de résilience aux effets du changement climatique dans la région Pacifique, est appuyée par l'« Initiative KIWA », qui dispose d'un budget de plus de 57 millions € en 2022, financé par une coalition de bailleurs (la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Union Européenne).

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères prévoit de consacrer 1% des autorisations d'engagement du don-projet (entre 5 et 10 millions € par an), via l'AFD, au bénéfice des États insulaires du Pacifique.

Ce montant, qui paraît faible, eu égard aux objectifs stratégiques de la France dans la zone Pacifique, pourrait être porté à 2 voire 2,5%, selon Cédric Perrin, rapporteur du rapport d'information du Sénat sur « la stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », que nous avons auditionné le 10 février 2023.

Ce constat est partagé par Mme Virginie Bleitrach, directrice régionale Océan Pacifique de l'AFD, qui a été missionnée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Indo-Pacifique française et que nous avons rencontrée à Nouméa, où sont installés ses bureaux, le 26 janvier 2023. Mme Bleitrach a précisé, toutefois, que les concours de l'AFD interviennent en complémentarité d'autres dispositifs existants (fonds européens, bancaires...).

<sup>52</sup> <https://www.afd.fr/fr/les-objectifs-de-developpement-durable>

# E

## Des partenariats stratégiques privilégiés

### L'Inde et le Japon, des partenaires privilégiés :

Compte tenu des contrats d'armements passés, des coopérations militaires, économiques et environnementales et de la posture diplomatique commune en Indo-Pacifique, l'Inde est un partenaire historique de la France.

Le partenariat entre la France et le Japon, dans les domaines de la défense, de la sécurité maritime et du développement, date de 1995 et a été élevé au rang de « partenariat d'exception » en 2013. Il a été renforcé, en 2017, par la signature d'accords de surveillance, et, en 2021, par le développement en commun d'un système de lutte anti-mines. Des exercices militaires conjoints sont également

organisés régulièrement dans la zone, comme l'opération « Oguri-Verny ». La France et le Japon partagent, enfin, la même vision d'un espace Indo-Pacifique libre et ouvert, ce dernier se félicitant par ailleurs de l'engagement de l'Union Européenne dans la zone.

### L'ASEAN :

Compte tenu de l'importance économique et stratégique de cette organisation internationale dans la zone Indo-Pacifique, l'intensification des relations avec l'ASEAN est annoncée comme une priorité de la France, qui y a obtenu le statut de « partenaire de développement » en septembre 2020, et qui, dès mars 2021, a amorcé son partenariat, dans les domaines du développement durable, de la santé et de l'environnement.

Le lobbying français a ainsi permis au Président de la République, d'assister, en novembre 2022, au sommet de l'APEC<sup>53</sup>, en Thaïlande. Seul dirigeant européen invité, le président Macron a rappelé,

dans son discours, que la France n'était pas qu'un pays européen, mais aussi une nation Indo-Pacifique, grâce à ses territoires ultramarins et sa zone maritime, la 2ème au monde avec 11 millions de km<sup>2</sup>. Les échanges entre la France et les pays de l'ASEAN ont représenté 264 milliards € en 2021, soit 24% du commerce mondial français.

<sup>53</sup> Asia-Pacific Economic Cooperation.



# La Polynésie française et l'Indo-Pacifique

Avant d'aborder la question de la nature et des conséquences de l'engagement de la Polynésie française dans la stratégie de la France en Indo-Pacifique, un bref rappel des spécificités géographiques et statutaires de notre territoire, qui peuvent expliquer son niveau d'implication dans certains secteurs thématiques et les orientations des gouvernements locaux, s'avère nécessaire.

# La Polynésie française

## en quelques chiffres clés



Superposée à l'Europe, la Polynésie est l'illustration de l'éparpillement géographique des 119 îles, qui la composent, et des distances qui les séparent.

2500 km éloignent ainsi les 2 îles les plus espacées, contre moins de 1100 km pour les 2 villes les plus extrêmes de l'hexagone. L'avion est le moyen le plus usité et le plus rapide pour se déplacer. Mais, outre le coût élevé du billet, il ne dessert pas toutes les îles, dont 75 seulement sont peuplées par les 280 000 habitants du pays (2021), la plupart ne pouvant être touchées que par navire ou par des embarcations de taille plus modeste.

L'immense ZEE<sup>54</sup> polynésienne de 5 500 000 km<sup>2</sup> représente près de la moitié de la ZEE totale française, qui, avec ses 11 691 000 km<sup>2</sup>, est la plus grande au monde.

Enfin, 17 100 km et 18 heures de vol séparent Papeete de Paris.

## Des spécificités statutaires

La Polynésie française est une collectivité d'Outre-Mer (COM), dotée d'un statut d'autonomie, fixé par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, et fondé sur le principe de spécialité législative et réglementaire. Ses institutions sont : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'assemblée de la Polynésie française et le conseil économique, social et culturel.

La Polynésie dispose de la compétence de droit commun, qui lui accorde toutes les compétences, hormis celles statutairement dévolues à l'État (dans les domaines de la souveraineté et du régalien) et aux communes. Elle peut également, sous le contrôle de l'État, participer à l'exercice de certaines compétences.

<sup>54</sup> Zone Économique Exclusive.

# Les relations entre la Polynésie française et la stratégie de la France en Indo-Pacifique

A

## La Défense ; une compétence de l'Etat

### Les forces armées en Polynésie française

Le commandant des forces armées en Polynésie (COMSUP FAPF) est aussi commandant de la zone Asie-Pacifique (ALPACI). Il dirige les formations militaires, issues des trois armées (marine, air et terre), stationnées en Polynésie. Il a pour mission de garantir la souveraineté française dans la ZEE de Polynésie, ses 5 archipels et à Clipperton, d'assurer la police des pêches, le secours aux populations et aux naufragés, la lutte contre les pollutions marines et le narcotrafic. Ses missions s'étendent à la surveillance radiologique, biologique et géo-mécanique des anciens sites d'expérimentations et au contrôle de leurs accès.

Pour assurer ces différentes missions, l'armée dispose de 900 militaires, de personnel civil, de militaires temporairement affectés en Polynésie sur des courtes durées (4 mois) et d'une compagnie de réserve opérationnelle.

Ses moyens matériels d'intervention maritime reposent essentiellement sur 5 navires, dont une frégate de surveillance (le *Prairial*), deux patrouilleurs (l'*Arago* et le *Jasmin* de la gendarmerie) et un bâtiment de soutien et d'assistance outremer (le *Bougainville*). La force aéronautique est regroupée au sein du détachement de la DA<sup>55</sup> 190 de l'armée de l'air, qui gère l'escale aérienne militaire situé sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti Faa'a. La DA 190 dispose de 5 avions de surveillance de type Falcon 200 guardian dont 2 sont détachés en Nouvelle-Calédonie ainsi que de 3 hélicoptères.

### Des moyens efficaces mais insuffisants

Au regard des missions en Polynésie, des superficies à couvrir et de la volonté de l'État d'exercer le rôle d'une puissance militaire dans le Pacifique et l'Indo-Pacifique, les moyens militaires français sont insuffisants, nous a confié l'amiral Jean-Matthieu Rey, lors de son audition. Au début de l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP), la France déployait 60% de ses moyens militaires maritimes en Polynésie.

Les forces françaises participent, en outre, à des missions de protection et d'assistance humanitaire et assurent aussi la surveillance stratégique des câbles numériques sous-marins, très nombreux dans la Pacifique Nord.

Face à la montée en puissance des tensions en Extrême orient et en Mer de Chine, générées par le nombre important d'acteurs dans ces zones, l'amiral Rey a donc recommandé à ses supérieurs de renforcer les moyens de l'armée de terre et de l'infanterie de marine.

La loi de programmation militaire 2019-2025 semble aller dans ce sens. Le déploiement récent des avions Rafales en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie sont aussi les signes d'une volonté d'afficher les capacités d'intervention de la France dans la zone.

*Dissuader un adversaire de nous attaquer, c'est gagner la guerre avant la guerre*

Nous a déclaré l'amiral Rey

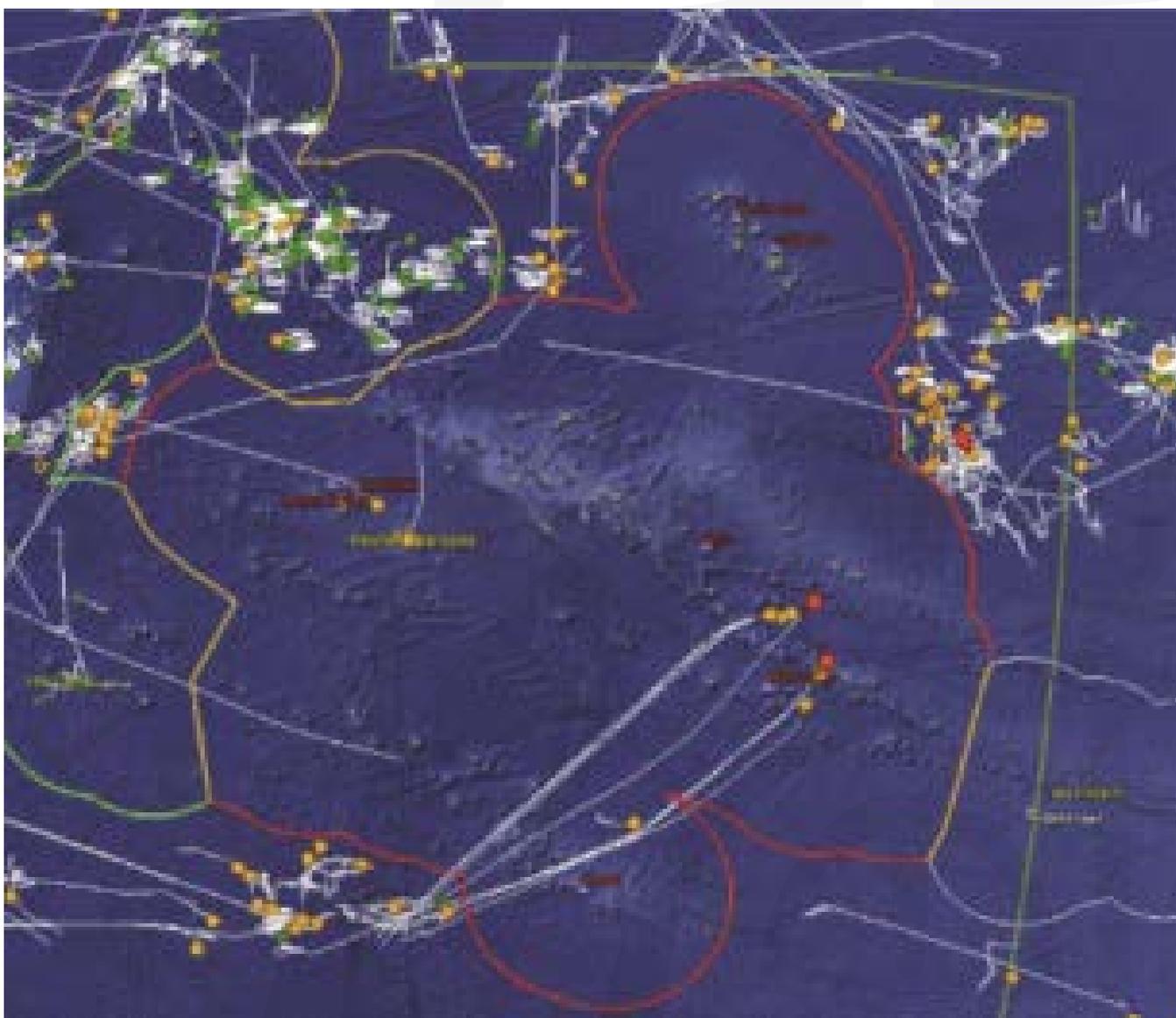
## La surveillance maritime ; une réussite partagée

Les forces armées participent, de manière active, à la surveillance de notre ZEE et, notamment, à celle de la pêche, par l'intermédiaire du Service des Affaires Maritimes (SAM), sous la compétence du Haut-commissaire de la République.

La Polynésie, quant à elle, est responsable en matière de politique de pêches, avec la Direction des Ressources Marines (DRM).

Un groupement de travail « surveillance de la pêche maritime », co-présidé par les deux services, a été mis en place, dans le cadre de la Commission Mixte Maritime (CMM), et a, pour mission principale, de proposer des projets d'amélioration des réglementations et la mise en œuvre du plan de contrôle des pêches.

La surveillance maritime s'articule autour du Centre Maritime Commun (CMC), qui rassemble le JRCC Tahiti (Joint Rescue Coordination Center), le Centre de Fusion de l'Information Maritime (CFIM) et ses opérateurs de la Marine Nationale et du Centre de Conduite des Opérations Maritimes (CCOM). L'appui du CFIM consiste à orienter les missions de surveillance et de contrôle des avions Guardian et des bâtiments de la Marine, grâce à des senseurs électroniques et aux images satellites, chaque bateau étant équipé obligatoirement d'un VMS<sup>56</sup>, un système de surveillance par satellite. Le résultat de cette coopération se traduit par un reflux des bateaux étrangers, à la limite de la ZEE.



Source : Polynésie française /Séminaire Aire Marine Gérée (AMG) – Mai 2018

<sup>56</sup> Vessel Monitoring System.

## L'enjeu économique des emprises et installations militaires

Certaines emprises et installations militaires suscitent l'intérêt d'acteurs économiques, notamment. Elles pourraient, en effet, favoriser, de façon significative, le développement d'activités essentielles, telles que le transport aérien et la desserte maritime.

### LE DÉTACHEMENT AIR 190 (DA 190)

Le DA 190 est la base aérienne militaire, installée sur la plate-forme de l'aéroport international de Tahiti-Faaa. Elle occupe plus de la moitié de l'espace aéroportuaire, ce qui contraint, dans leur développement, les compagnies aériennes présentes sur site et le gestionnaire ADT<sup>57</sup>, qui, faute de place, ne peut répondre à toutes les demandes. Ainsi, l'arrivée de la nouvelle compagnie domestique, Air Moana, a-t-elle nécessité la réorganisation du schéma d'embarquement. La délivrance du certificat de transporteur aérien à Motu Link Airline, qui a pourtant obtenu sa licence de transporteur aérien, reste, en revanche, suspendue.

Un projet de bretelle de raccordement entre la base militaire et la piste pourrait voir le jour, pour parer au plus urgent. Le Directeur général d'Air Tahiti Nui, M. Michel Monvoisin, a proposé, lors de son audition, de déplacer l'aéroport militaire sur un autre site, si l'Etat envisageait de renforcer ses moyens militaires aériens.

### LE CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DÉFENSE (CRSD)

A la suite de la réduction des effectifs militaires, décidée dans le cadre du Livre blanc sur la défense de 2008, un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) en Polynésie Française a été signé en 2016, en présence du président de la République, François Hollande. Il concerne 7 communes de Tahiti, auxquelles sont cédés 219 934 m<sup>2</sup> de sites militaires, pour permettre de créer les conditions de mise en œuvre de projets de développement économique durable, dans un délai de 4 ans.

Compte tenu des difficultés liées à la dépollution des sites, le CRSD a été reconduit, une première fois, sur 2 ans en 2020, et une seconde fois en 2022, sur 2 ans supplémentaires, accompagné d'une enveloppe de l'Etat pour la prise en charge des coûts, de 1,3 milliards de Fcfp.

### LE DOCK FLOTTANT DE LA MARINE NATIONALE



Le dock flottant de la marine nationale est le seul moyen, dans un rayon de 4500 kilomètres, en Polynésie, de mettre à sec des navires de plus de 800 tonnes. Il accueille donc, aussi bien des bateaux militaires, que ceux appartenant à des armateurs locaux et internationaux.

Exploité depuis 1975, son état a suscité l'inquiétude de ses utilisateurs et du Port autonome et a entraîné un déclassement de sa capacité maximale à 3000 tonnes.

Une expertise structurelle en 2017, a démontré, toutefois, que, malgré une perte d'épaisseur d'acier de 20 à 30%, due à la corrosion, le dock était toujours en très bon état. Un reclassement de la capacité de ce dernier à 3800 tonnes a ainsi été décidé. Grâce à une bonne maintenance, son potentiel d'utilisation peut s'étendre jusqu'en 2040.

Son remplacement d'ici 2030, compte tenu de son intérêt stratégique, reste cependant une priorité pour la marine nationale, les acteurs économiques et les autorités portuaires.



## La part des importations provenant des pays d'Indo-Pacifique

La zone Indo-Pacifique représentait, en 2022, plus de 60 % et 84 milliards de Fcfp des importations de la Polynésie française, sur un total de 138 milliards de Fcfp. Ce taux a légèrement augmenté sur les 3 dernières années (55,94 % en 2020, 57,15 % en 2021).

Les importations d'Europe et d'Afrique représentaient, quant à elles, en 2022, un peu plus de 39 %.

Pays	Valeur (en F CFP)	Nature principale des biens
CHINE	28,8 milliards	Equipements électriques et électroniques, textile et habillement
ÉTATS-UNIS	19,1 milliards	Produits alimentaires, biens d'équipement, matériaux de construction (bois)
CORÉE DU SUD	15,3 milliards	Produits pétroliers
NOUVELLE-ZÉLANDE	12,4 milliards	Produits alimentaires : viande et produits laitiers, notamment
MALAISIE	5,7 milliards	Produits pétroliers
AUSTRALIE	4,5 milliards	Produits alimentaires
SINGAPOUR	3,8 milliards	Produits pétroliers

Source : Polynésie française /Séminaire Aire Marine Gérée (AMG) – Mai 2018

Le marché Indo-Pacifique occupe une place significative dans l'économie polynésienne, notamment pour les hydrocarbures (près de 25 milliards de Fcfp), dont la Polynésie est fortement dépendante. Un conflit en Mer de Chine entrainerait de grandes perturbations dans l'acheminement des importations d'Asie du sud-est et aurait de graves conséquences sur l'économie polynésienne et la vie des Polynésiens. Comme nous le constatons déjà, depuis un an, à cause de la guerre en Ukraine, dont les effets sur la chaîne d'approvisionnement des produits importés sont à l'origine de l'inflation persistante, que subissent le Monde et la Polynésie,

par voie de conséquence. Ainsi, la recherche de sources d'énergie renouvelable est-elle une urgence, comme l'est également la diversification des origines et des routes d'importations.

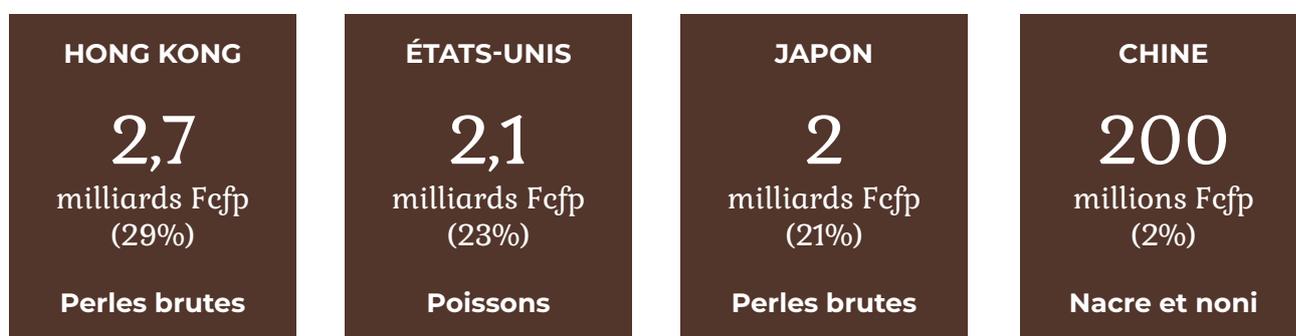
Relevons enfin que le nombre des produits d'origine chinoise est deux fois plus important que celui des produits provenant directement de Chine. Les premiers peuvent en effet avoir été conditionnés dans d'autres pays, lesquels les expédient ensuite en Polynésie.

## La part des exportations polynésiennes en Indo-Pacifique

**6,15**  
milliards Fcfp

► C'est la valeur des produits exportés en 2022, dont 4,7 milliards Fcfp (contre 7,4 milliards Fcfp en 2021) l'ont été vers les pays de l'Indo-Pacifique.

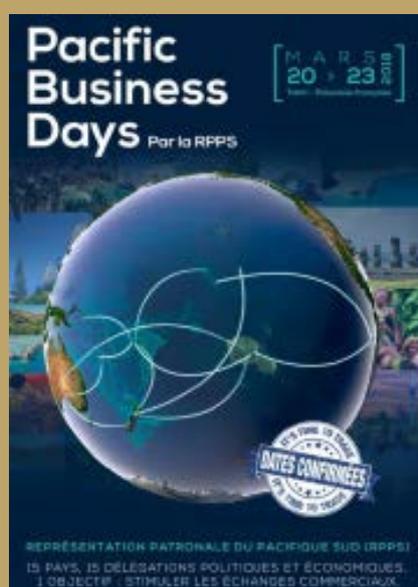
## La répartition des exportations selon les principaux pays d'Indo-Pacifique en 2021



Source : ISPF

L'huile de coprah, le monoï et ses produits assimilés, ainsi que la vanille sont exportés vers la France.

## Une volonté de développer des échanges avec les pays du Pacifique



Depuis quelques années, la Polynésie a intensifié ses relations commerciales avec les autres pays du Pacifique. A cette fin, des événements internationaux ont été organisés, tels que les « Pacific Business Day », en 2018, qui ont permis de rassembler 16 délégations du Pacifique, composées de dirigeants politiques et de chefs d'entreprises, et dont l'objectif est de favoriser l'exportation, autour de 3 axes ; la transition énergétique, le tourisme durable et d'établir des partenariats économiques dans le Pacifique. la souveraineté alimentaire.



## Ont été créées également des associations, comme :

### ► LA REPRÉSENTATION PATRONALE DU PACIFIQUE SUD (RPPS)

En 2010, qui regroupe les CPME<sup>58</sup> de Polynésie Française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, la FINC<sup>59</sup> et l'U2P-NC<sup>60</sup>

### ► LE FRENCH POLYNESIA RÉGIONAL GROUP (FPRG)

En 2019, qui rassemble le MEDEF, la CPME et la CCISM.

La RPPS et le FPRG ont adhéré au PIPSO<sup>61</sup>, principal organisme représentatif du secteur privé dans le Pacifique et interlocuteur du Forum des Iles du Pacifique.

Ces démarches ont abouti au lancement de la 1<sup>ère</sup> édition des « French Pacific Business Meeting », en Nouvelle-Zélande, en mars 2023, qui devrait ensuite se tenir au Japon, en Australie, à Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

---

## Les freins au développement des relations commerciales dans le Pacifique

S'assurer que soient mises en place les conditions permettant aux entreprises polynésiennes, de rivaliser avec leurs concurrents, est le préalable à tout projet de développement de relations commerciales saines et prospères, avec les voisins du Pacifique. Or, faisait remarquer M. Bruno Bellanger, co-président du Syndicat des Industriels de la Polynésie Française (SIPOF), lors de son audition, « la Polynésie ne produit pas assez, mais produit quand même à un coût 3 à 4 fois supérieur à celui de Fidji ». En outre, « l'énergie est 3 fois moins chère à Fidji, qui bénéficie d'un marché plus gros, susceptible d'absorber plus facilement l'investissement ». Le coût du travail, les difficultés douanières et les différentes organisations françaises et anglo-saxonnes, basées sur des règles

différentes, représentent aussi, par ailleurs, des freins parfois insurmontables. L'accompagnement du gouvernement polynésien et de l'État est essentiel dans la recherche de solutions et de compromis, susceptibles d'aider à la conclusion d'accords de libre-échanges entre la Polynésie et les pays du Pacifique, qui limiteront ainsi les risques d'une économie mondialisée.



58 Confédération des Petites et Moyennes Entreprises.

59 Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie.

60 Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie.

61 Pacific Islands Private Sector Organisation.



## Le transport et l'économie maritimes

### Les chiffres clés

**99 %**

des marchandises importées en Polynésie arrivent par voie maritime.

Leur valeur en 2021 est de 168 milliards de Fcfp, pour 811 000 tonnes, dont la moitié est constituée de produits pétroliers et de ciment, surtout, et 5 % seulement, de produits alimentaires (viande, farine et riz).

Les produits de l'industrie automobile représentent, quant à eux, chaque année, 18 milliards de Fcfp en moyenne et les produits pharmaceutiques, 10 milliards de Fcfp.

La première zone de provenance des importations en volume, de produits pétroliers, notamment, depuis 2015, est l'Asie.

Par comparaison enfin, le prix moyen d'un kilo transporté par voie maritime est de 200 Fcfp, contre 11 000 Fcfp par voie aérienne.

### Une augmentation croissante du fret

La part du fret dans la valeur CAF<sup>62</sup> est 4 fois plus important en Polynésie que dans l'hexagone. Le coût du fret maritime a, en outre, augmenté de 43 %, entre 2015 et 2021. Cette tendance s'est accentuée en 2022, du fait de la hausse du prix des hydrocarbures et des difficultés de transport par les compagnies maritimes, occasionnées par l'engorgement des ports principaux : Shanghai, Los Angeles et Tauranga, en Nouvelle-Zélande.

Les dernières vagues épidémiques ont également influé dans les fermetures de terminaux chinois, comme le port de Ningbo-Zhoushan. Le coût du fret n'est donc pas lié qu'à la distance parcourue. Il est aussi tributaire du prix des hydrocarbures, du cours des devises, des conditions du transport et de l'origine des importations.

### La carte des différentes routes maritimes



Près de **50%** des conteneurs importés proviennent de la Nouvelle-Zélande et d'Australie (23 168 conteneurs en 2021).

## D Le Tourisme

### Des points de vigilance et d'amélioration

#### Les aménagements portuaires

Le Port autonome de Papeete a lancé un vaste programme d'investissements structurants, de plus de 25 milliards de Fcfp, sur la période 2022-2026, afin de pouvoir accueillir des bateaux à fort tonnage. Une première tranche a concerné la réalisation d'un quai au long cours, la création d'un nouveau quai de cabotage et la construction d'un terminal de croisière, capable d'accueillir plus d'un millier de passagers.

Un élargissement de la passe, de plus de 30 mètres, est également prévu, afin de permettre, aux navires transportant plus de 3500 conteneurs, de plus en plus nombreux, de rentrer dans le port. Ces travaux entraînent une réorganisation de l'utilisation des infrastructures, pouvant entraîner des perturbations du trafic et impacter les compagnies maritimes. Aujourd'hui, nous a expliqué M. Thierry Charlier, représentant du syndicat des agents maritimes au long cours, il n'existe que deux solutions, pour permettre le transbordement de certains volumes de marchandises, en provenance de la zone Indo-Pacifique et notamment de la Chine : les compagnies japonaises, qui passent par la Corée du Sud, et l'affrètement d'un feeder<sup>63</sup>, qui accoste toutes les trois semaines. Ces difficultés expliquent, selon lui, en partie, l'allongement des délais de livraison à deux mois, pouvant aller jusqu'à six mois.

#### Des conteneurs, qui repartent vides

46 663 conteneurs équivalents 20 pieds ont été débarqués au port de Papeete en 2021. Mais, 2000 conteneurs (moins de 5%) seulement repartent, remplis en grande partie par des déchets exportés, et par les produits à l'exportation tels que le noni. Le reste est renvoyé vide.

Cette situation entraîne un coût pour la compagnie maritime, qu'elle répercute sur le prix des produits au consommateur.

### Les chiffres clés en 2022

NOMBRE DE TOURISTES

218 750

NUITÉES TOURISTIQUES

3 733 678

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

17 jours

NOMBRE DE CHAMBRE PROPOSÉE À LA LOCATION PAR L'HÔTELLERIE INTERNATIONALE

73 327

COEFFICIENT MOYEN DE REMPLISSAGE

68,8 %

Source : ISPF

### Évolution du secteur

Après une fréquentation de 236 642 touristes en 2019, suivie d'une chute de plus de 66 % en 2020, le tourisme, secteur économique essentiel en Polynésie, a repris un nouvel élan, en accueillant 82 500 touristes en 2021 et, surtout, 218 750 en 2022.

La croissance et la répartition de la provenance des touristes depuis 2015 ont été inégales. Les marchés nord-américain et français restent, néanmoins, les plus grands pourvoyeurs. L'Asie, en revanche, a reculé de 26 % entre 2015 et 2019.

Ces tendances se sont confirmées en décembre 2022, 80 % des touristes arrivés à l'aéroport de Tahiti-Faaa, étant issus du continent nord-américain et de l'hexagone. La clientèle originaire du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande et Nouvelle-Calédonie) représente 10,5 % du marché, soit 15 575 touristes. Celle d'Asie, 7 % en 2019 et 0,7 % en 2022 (1608 touristes).

<sup>63</sup> Navire collecteur de petit tonnage.

---

## La desserte aérienne depuis et vers le Japon

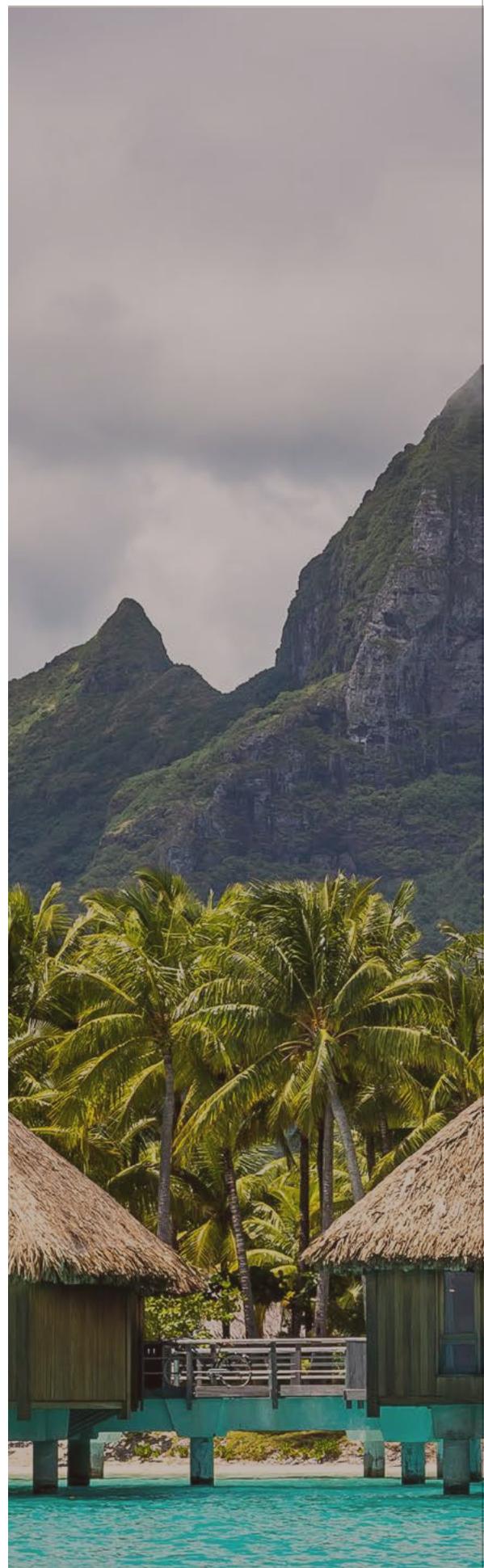
Suspendues depuis la pandémie, les rotations d'Air Tahiti Nui vers le Japon pourraient reprendre en novembre 2023, comme l'a annoncé son directeur général, M. Michel Monvoisin, lors de son audition. Cette reprise est cependant conditionnée aux protocoles sanitaires japonais, inconnus à ce jour.

---

## Les orientations en matière de développement touristique avec l'Indo-Pacifique

Les flux touristiques entre la Polynésie et les pays du Pacifique sont limités par les faibles bassins de population, les raisons économiques et les caractéristiques géographiques, a estimé Michel Monvoisin. « *Ceux qui voyagent ont l'attrait d'une destination nouvelle. Ils ne vont pas aller et venir dans un pays, où ils trouvent la même chose chez eux* », a-t-il précisé.

MM. Christophe Guardia et Philippe Brovelli, co-présidents du Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie, ont jugé, pour leur part, que « *le pays doit ouvrir son champ d'action vers l'Indo-Pacifique et préconise des accords avec d'autres compagnies, pour développer d'autres routes qui desservent la Polynésie et ces pays* », et « *pas seulement des vols directs, mais aussi des code-share ou un stop dans un autre hub* », précisant que « *Singapour est un hub plus important que celui de Tokyo* ».



Le gouvernement de la Polynésie effleure le sujet du développement touristique dans l'Indo-Pacifique, dans l'étude de contexte « Fari'ira'a Manihini 2025 »<sup>64</sup>.

*« De même, l'offre touristique, ses modèles et ses standards, ainsi que les moyens de promotion, ciblés sur certains marchés, peuvent contraindre directement la carte de desserte aérienne. A ce titre, la recherche d'investisseurs dans le bassin régional (Nouvelle-Zélande, Australie), voire dans le bassin Pacifique au sens large (Asie, Amérique du sud), pour s'engager dans la destination, notamment en termes d'hébergements, constitue probablement un passage obligé pour envisager un développement pérenne et suivi de différents marchés complémentaires. Même si ces transformations doivent être réalisées progressivement, certainement sur une décennie au moins, elles seront nécessaires pour permettre de redessiner la carte de la desserte internationale, sauf à se satisfaire des échanges et de la nature des flux tels qu'ils sont aujourd'hui répartis ».*

*« L'année 2018 a constitué un record historique en nombre de têtes de ligne opérées sur la destination, tandis que 2019 était la meilleure année en nombre de « croisiéristes » (embarquant et débarquant sur Papeete). Pour parvenir à ce résultat, il aura fallu accentuer la perception du bassin régional de navigation, le Pacifique sud insulaire (avec Tahiti au centre), comme une zone d'activité cohérente pour le secteur, pour des navires de petites tailles et haut de gamme. C'est dans cette perspective notamment qu'il a été organisé, en 2015, le premier South Pacific Cruise Forum, sur Tahiti, réunissant plus d'une dizaine d'Etats et territoires de la zone, et les représentants d'une quinzaine de marques internationales de croisière. Cette dynamique repose sur une bonne cohésion des acteurs publics et privés, et une bonne compréhension des enjeux par le plus grand nombre ».*

*« La signature en outre, d'un contrat de destination Polynésie Française en mars 2022 entre Tahiti Tourisme et Atout France pourrait permettre de valoriser, par le biais de notre environnement, notre culture et nos modes de vie traditionnels, notre destination auprès de la clientèle Asiatique ».*

<sup>64</sup> [https://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2020/10/FM25\\_Contexte-Sept2020.pdf](https://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2020/10/FM25_Contexte-Sept2020.pdf)



## E Education et enseignement supérieur

En matière d'éducation, la Polynésie française a la compétence, encadrée par une convention passée avec l'État en 2017<sup>65</sup>, qui lui confère la capacité d'adapter les programmes, arrêtés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au contexte culturel, historique et géographique de son territoire. Les dispositions de cette convention, concernant les programmes, les cycles d'enseignement, les titres et diplômes nationaux, s'appliquent également aux établissements scolaires de l'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat. La construction du modèle éducatif polynésien pour 2017-2027 est exposée dans la loi de pays n°2017-15 du 13 juillet 2017, relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française<sup>66</sup>.

Des projets éducatifs tournés vers les pays du Pacifique, voire de l'Indo-Pacifique, ont été développés, par ailleurs.

### Le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Le CMQ de Polynésie, qui regroupe des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, de formation initiale ou continue, a pour objectif la valorisation des filières hôtellerie, restauration, tourisme et management. Résolument tourné vers le Pacifique, le CMQ annonce ses ambitions dans son appellation : « Campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration du Pacifique - Tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française ». La dimension régionale et internationale du CMQ explique le souhait des élèves, de se perfectionner en anglais, ainsi que le développement des écoles bilingues.

### Les Aires Marines Educatives (AME)

Le concept des Aires Marines Educatives est né aux Marquises il y a 10 ans. Il permet à des élèves et leurs enseignants de gérer, de manière participative, une zone maritime littorale de petite taille, afin d'étudier la faune et la flore marine (population, classification, notion d'endémisme...). Plus d'un millier d'élèves aujourd'hui sont impliqués dans la gestion d'une AME. Ce concept, largement reproduit en outre-mer, mais aussi dans l'hexagone, fait l'objet d'une procédure de labellisation, engagée par la Polynésie, comme l'a expliqué Mme Christelle Lehartel, Ministre de l'Éducation, lors de son audition. Cet outil pédagogique pourrait, selon elle, « réunir les peuples francophones du Pacifique ». Un partenariat a ainsi été concrétisé avec une école de Wallis et Futuna.



65 <https://www.monvr.pf/wp-content/uploads/2016/10/CONVENTION-EDUCATION-2017-29.09.16.pdf>

66 <https://www.education.pf/wp-content/uploads/2019/06/Ebook-v6-CharteEducation2017-171122-validee.pdf>

---

## L'Asian Pacific Children's Convention (APCC)

L'APCC est une association, qui a vu le jour au Japon, lors de la commémoration du centenaire de la ville de Fukuoka. La Polynésie a participé à ses activités. La convention annuelle de l'APCC rassemblait plus de 300 enfants des pays d'Asie-Pacifique, afin de promouvoir les échanges et la culture de chaque pays, développer la sensibilité internationale et soutenir la paix. L'action de l'APCC a été suspendue avec la pandémie de COVID19.

---

## Des initiatives avec les pays de l'Indo-Pacifique

Ponctuellement, il existe des initiatives d'échanges, de projets pédagogiques ou de bourses, proposées par des pays du Pacifique ou des établissements publics et privés.

Quelques exemples, parmi d'autres :

- ▶ Les bourses australiennes (« Destination Australia » pour les étudiants polynésiens, « Colombo Plan » pour les étudiants australiens),
- ▶ Le jumelage avec des collèges de la Nouvelle-Zélande,
- ▶ La coopération entre un collège de Hawaï et celui de Moorea.

---

## La question du développement de formations et de filières océaniques

Le Campus des Métiers et des Qualifications s'inscrit dans la volonté d'apporter la dimension océanique à ses filières hôtellerie et restauration

Le Centre des Métiers d'Arts et le Lycée Samuel Raapoto ont lancé le diplôme national des métiers d'arts, de niveau Bac+3, reconnu par la France. Le rayonnement de cette formation dans le Pacifique pourrait lui apporter une identité océanique marquée, reconnue à l'internationale, et participant à la valorisation de la culture des peuples d'Océanie. L'université de la Polynésie française soutient de plus en plus de projets, qui encouragent l'intensification des échanges entre étudiants du Pacifique et le développement du trilinguisme (français, anglais et reo maohi). Elle a ainsi été lauréate d'un appel à projet lancé par le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 4), sur un programme favorisant l'échange d'étudiants et d'enseignants dans la zone Pacifique. « L'idée est de mettre en place une sorte de système Erasmus Pacifique, pour permettre aux étudiants de l'UPF<sup>67</sup>, d'aller passer un semestre dans l'une des universités partenaires, parmi lesquelles figurent 2 universités néo-zélandaises, 3 universités australiennes et

l'université de Hawaii à Manoa ». Il s'agira aussi « de faire de l'UPF, une université partir de l'année universitaire 2024-2025, toutes les licences vont progressivement être modifiées, pour y introduire du développement durable, plus d'anglais, de la professionnalisation et des échanges dans la zone Pacifique. Ce projet s'étendra donc de 2023 à 2030-2031 », nous a ainsi longuement expliqué M. Patrick Capolsini, président de l'UPF, lors de son audition. Le Pacifique Sud compte, il est vrai, 27 pays avec plus de 4 millions d'habitants, dont 98 % sont anglophones.

---

<sup>67</sup> Université de la Polynésie française.

# F La Recherche

Les organismes de recherche sont nombreux en Polynésie et les partenariats touchent des champs d'expertises thématiques, multiples et transversaux, actuels ou émergents.

C'est ainsi que le Ministère de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche, assisté de la Délégation à la Recherche polynésienne, en concertation avec l'État - représenté par son délégué à la recherche -, ont associé recherche et innovation, dans la mise en oeuvre de la politique éponyme de la Polynésie française.

La politique de recherche et d'innovation pour la Polynésie française

## UN OBJECTIF

Permettre à la Polynésie d'être une vitrine des transitions énergétiques, écologiques, économiques et sociétales.

La recherche et l'innovation, selon Mme Tea Frogier, la déléguée à la Recherche polynésienne, c'est « l'économie de la connaissance, Il faut que l'économie de la connaissance s'inscrive au service des grands défis de la Polynésie française, en termes de transition pour un développement durable ». Celle-ci s'appuyera sur trois piliers ; la recherche, qui produit de la connaissance, la formation, qui permet la transmission de ces connaissances, et l'innovation, qui traduit son exploitation et sa valorisation.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE, OBJECTIFS ET ACTIONS



Faire de la Polynésie française

Orientation stratégique

Un site reconnu de recherche multidisciplinaire dans le Pacifique

Un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes

Objectifs

Soutenir, dynamiser et structurer la RECHERCHE

Soutenir, développer et accompagner l'INNOVATION

Actions

R-1 : Mutualiser, Partager et Mettre en réseau les ressources humaines et techniques (infrastructures, plateaux et équipements)

R-2 : Créer, Produire, Acquérir, Maîtriser et Partager les connaissances

I-1 : Identifier, Fédérer et Mettre en réseau les acteurs institutionnels, académiques et de l'entrepreneuriat (secteur privé)

I-2 : Créer, développer, et accompagner le transfert de technologies et l'exploitation économique des résultats de la recherche



## UN IMPORTANT RÉSEAU D'ACTEURS

La Polynésie accueille de nombreux opérateurs et organismes de recherche d'Etat, du pays ou privés, faisant de notre territoire, un site reconnu en recherche multidisciplinaire dans le Pacifique.

La Polynésie a ainsi passé des accords de coopération scientifique, sur des thématiques et des actions de recherche, à développer sur 4 à 5 ans, avec le CRIOBE<sup>68</sup>, l'IFREMER<sup>69</sup>, la station GUMP, Météo France, le CNRS<sup>70</sup> et l'INRA<sup>71</sup>.



### Soutenir, dynamiser et structurer le secteur de la recherche

**ACTION 1 : Fédérer, Mutualiser, Partager et Mettre en réseau les ressources humaines et techniques (infrastructures, plateaux et équipements scientifiques)**



Convention n°6401 du 11/09/2019 (5 ans)



Convention n°9762 PR du 15/12/2021 (5 ans)



le cnam



Economie de la connaissance



Convention n°5576 PR du 29/07/2021 (5 ans)



Convention n°426 du 20/01/2021 (5 ans)



Convention n°9687 PR du 27/12/2017 (5 ans)



Convention n°9941 du 22/12/2021 (4 ans)

68 Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement.

69 Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer.

70 Centre National de Recherche Scientifique.

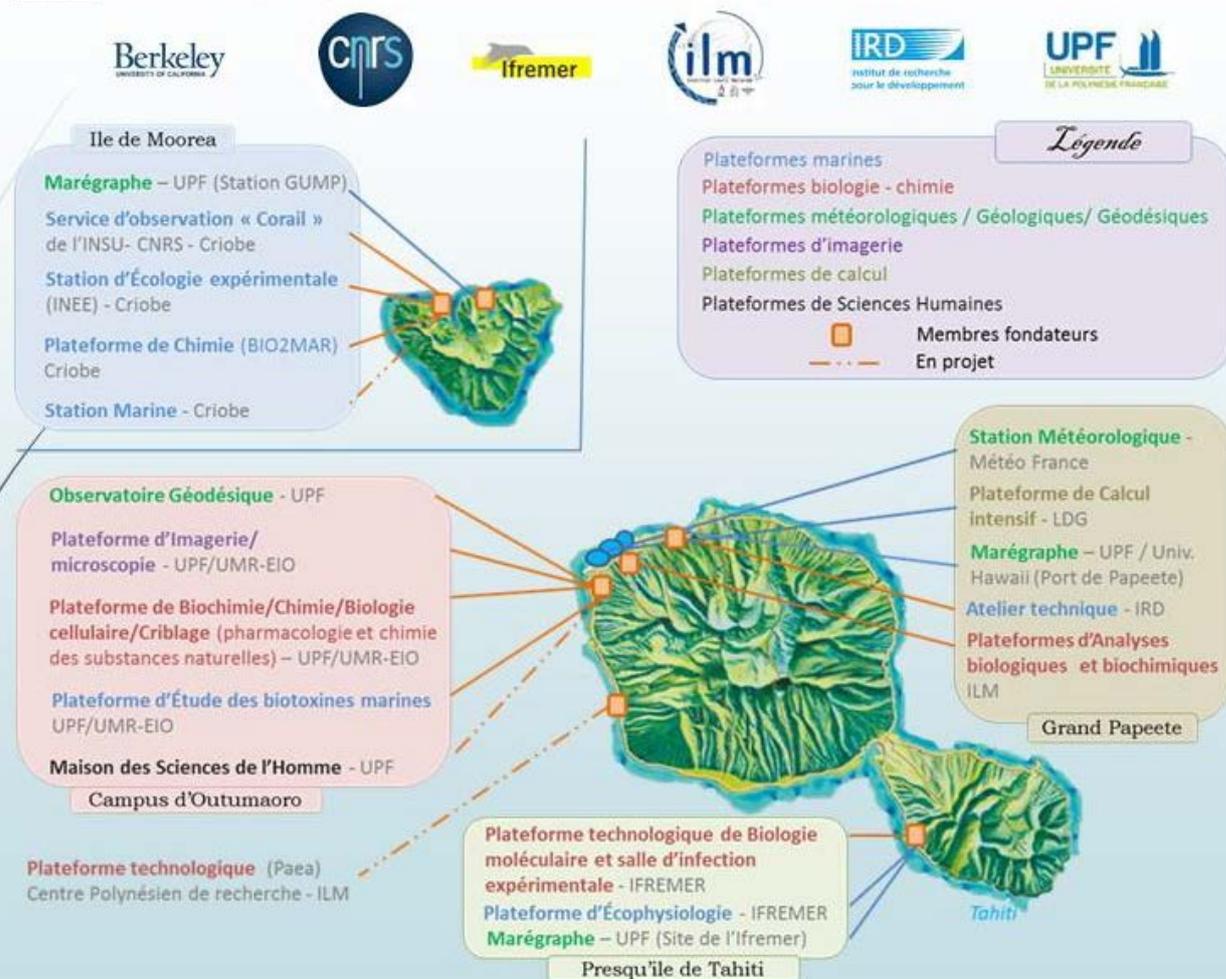
71 Institut National de la Recherche Agronomique.

## UN RÉSEAU FÉDÉRÉ

Cet effort de structuration a entraîné la création, en 2019, d'un consortium pour soutenir la recherche, la formation et l'innovation : RESIPOL<sup>72</sup>. Créé par l'Université de Polynésie française, l'Université de Berkeley, le CNRS, l'IFREMER, l'ILM<sup>73</sup> et l'IRD<sup>74</sup>, celui-ci permet la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers.



### Le Consortium RESIPOL



Carte : Plateformes scientifiques et techniques dans le périmètre du consortium RESIPOL

<sup>72</sup> Recherche Enseignement Supérieur Innovation pour la Polynésie.

<sup>73</sup> Institut Louis Malardé.

<sup>74</sup> Institut de Recherche pour le Développement.

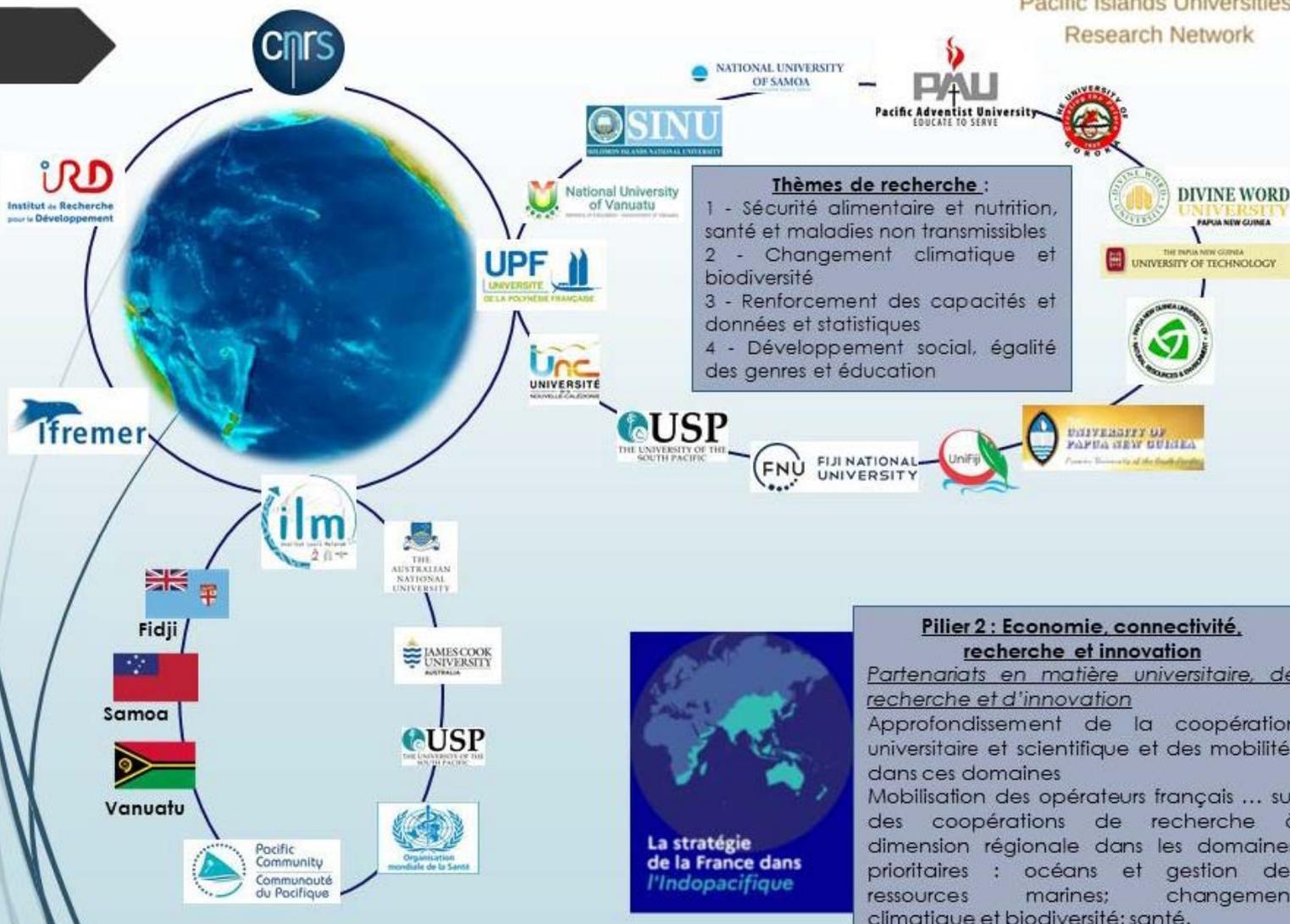
## LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE

La coopération scientifique française dans le Pacifique est organisée autour de l'activité des organismes et opérateurs de recherche, qui répondent à des appels à projets des pays et organismes du Pacifique (CPS<sup>75</sup>, PROE<sup>76</sup>...). Les financements des programmes de recherche sont nationaux, européens et internationaux. Cette coopération répond à la volonté de la France, déclinée dans sa stratégie Indo-Pacifique, de

développement de partenariats universitaires, de recherche et d'innovation.

L'Université de Polynésie fait également partie d'une organisation, le PIURN<sup>77</sup>, qui fédère 14 universités. Celles-ci se sont accordées, pour la partie recherche universitaire, sur 4 thèmes, comme la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et les maladies non transmissibles, ou le changement climatique et la biodiversité, par exemple.

### La coopération scientifique française dans le Pacifique



75 Communauté du Pacifique.

76 Programme Régional Océanien de l'Environnement.

77 Pacific Island Universities Research Network.

# G

## Le numérique

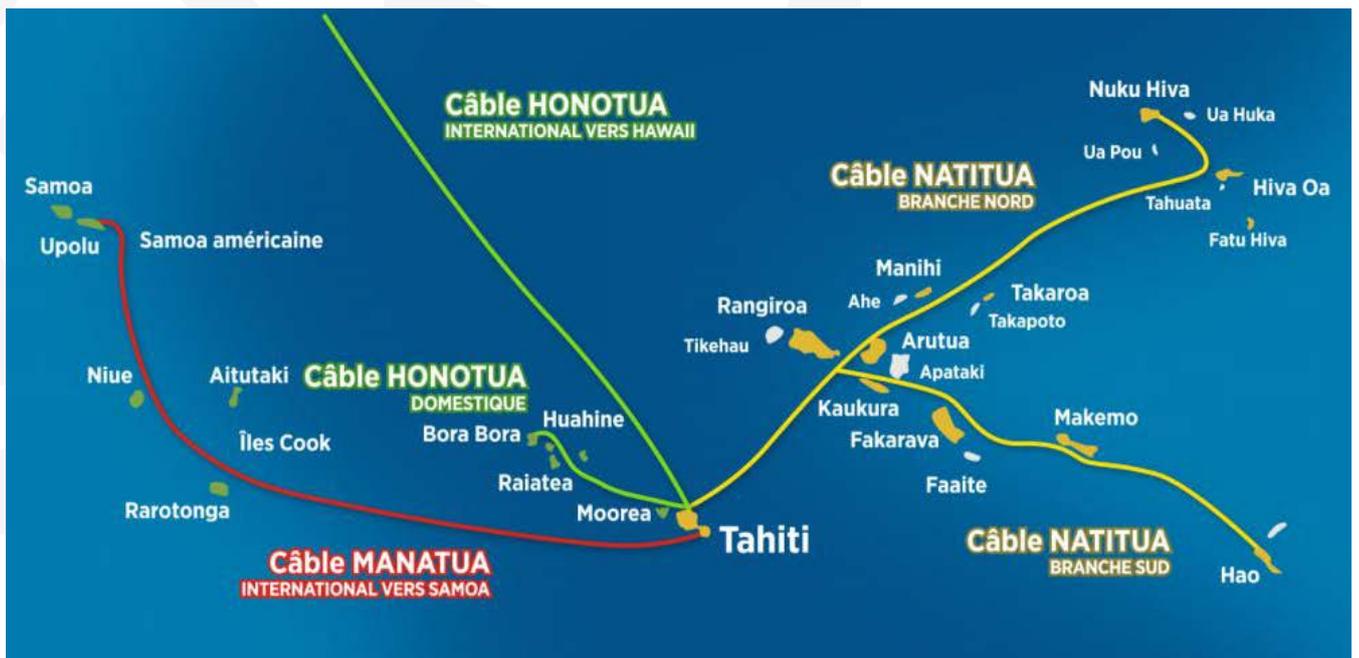
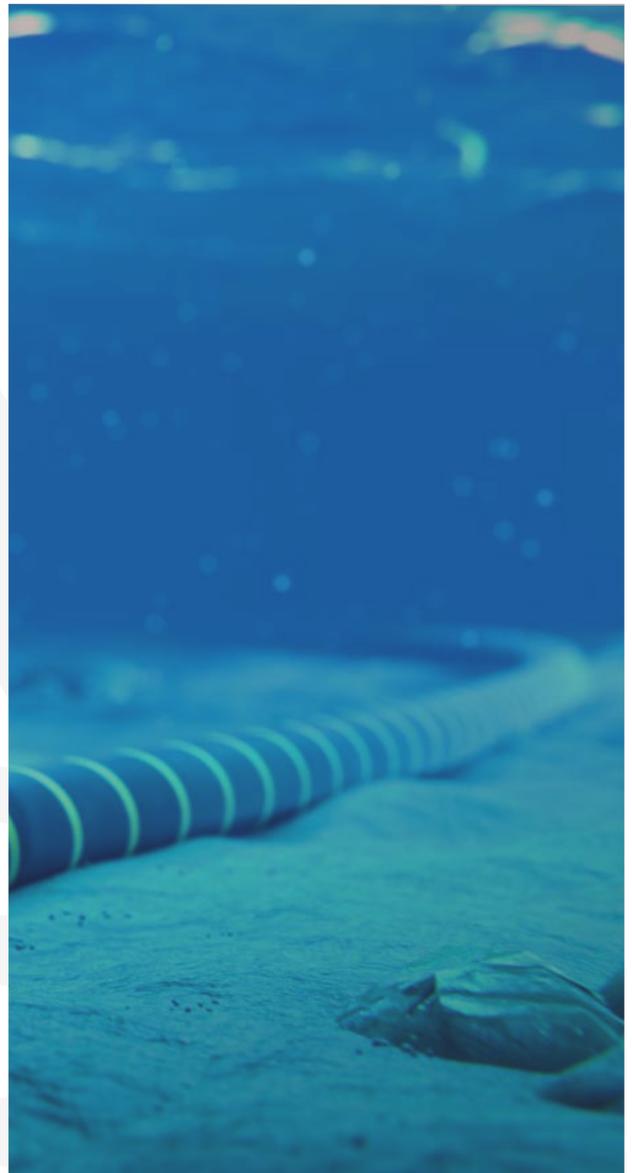
La Polynésie est entrée dans l'ère du très haut débit en 2010, avec l'installation du premier câble sous marin international et domestique, « Honotua », reliant Tahiti à Hawaï, puis les îles de Moorea, Huahine, Bora-Bora et Raiatea.

Un deuxième câble sous-marin, « Natitua », a été posé en 2018, pour desservir certaines îles des Tuamotu et des Marquises, complété ensuite par un réseau de faisceaux hertziens, permettant de desservir d'autres îles de ces mêmes archipels.

Un troisième câble international « Manatua » vient sécuriser ce premier réseau, en reliant Tahiti aux îles Samoa, en passant par les îles Cook et Niue.

L'ensemble de ces câbles sous-marins représente une longueur de 12 000 kilomètres.

L'installation de ces câbles a été financée par le groupe de l'Office des Postes et Télécommunication, avec le soutien de l'AFD78, de la Polynésie et de la défiscalisation nationale.



## « Manatua » : une coopération régionale réussie

Le projet « Manatua » a été le fruit d'une coopération active et dynamique d'un consortium constitué de la Polynésie française, des îles Cook, de Niue, des îles Samoa, et de leurs opérateurs télécoms respectifs.

Ce projet aura couté 2,2 milliards de Fcfp.

## Un nouveau maillage dans le Pacifique Sud

Plusieurs projets de liaisons par câbles sous-marins sont en cours d'étude.

### ► LE PROJET DE CÂBLE SOUS-MARIN CHILI-TAHITI

C'est en 2019, lors d'une mission organisée par l'ambassade de France à Santiago, que le président de la Polynésie, accompagné du groupe OPT, présente au président chilien et à la secrétaire d'État aux télécommunications, un projet collaboratif de pose d'un câble sous-marin. Un accord de confidentialité et une déclaration d'intérêt ont

ensuite été signés en 2020, permettant des études préliminaires, qui aboutissent à l'annonce, par le Chili, de la future route « Asia-South America Digital Gateway », reliant Valparaiso à Sydney.

En 2021, un nouveau projet voit le jour :

**LE « HUMBOLDT CABLE SYSTEM (HCS) ».**

## LE PROJET HUMBOLDT CABLE SYSTEM (HCS)



Les caractéristiques de HCS sont les suivantes :

- longueur du tronc : 12 000 km
- capacité maximale : 15 à 20 Térabits par secondes (Tb/s) par paires de fibres
- latence : 120 ms
- branches : Juan Fernandez, île de Pâques, Nouvelle Zélande (Invercargill) et une branche de près de 2 000 km vers l'Antarctique pour connecter la base de Scott (NZ) et celle de Mc Murdo (US) qui est à l'étude

Le groupe OPT en saisit l'opportunité, pour défendre, en 2022, une variante consistant à relier Juan Fernandez, l'île de Pâques, Pitcairn, Moruroa et Rikitea, créant ainsi une route secondaire de sécurisation, desservant aussi le centre du Pacifique. Une nouvelle gouvernance au projet est également présentée, associant l'entreprise, Desarrollo Pais, le partenaire financier, H2 câble, et l'expert technico-commercial, ICS.

En 2021, un nouveau projet voit le jour : le « Humboldt Cable System (HCS) ».

## LE PROJET HUMBOLDT INCLUANT UNE ROUTE SECONDAIRE DE SÉCURISATION



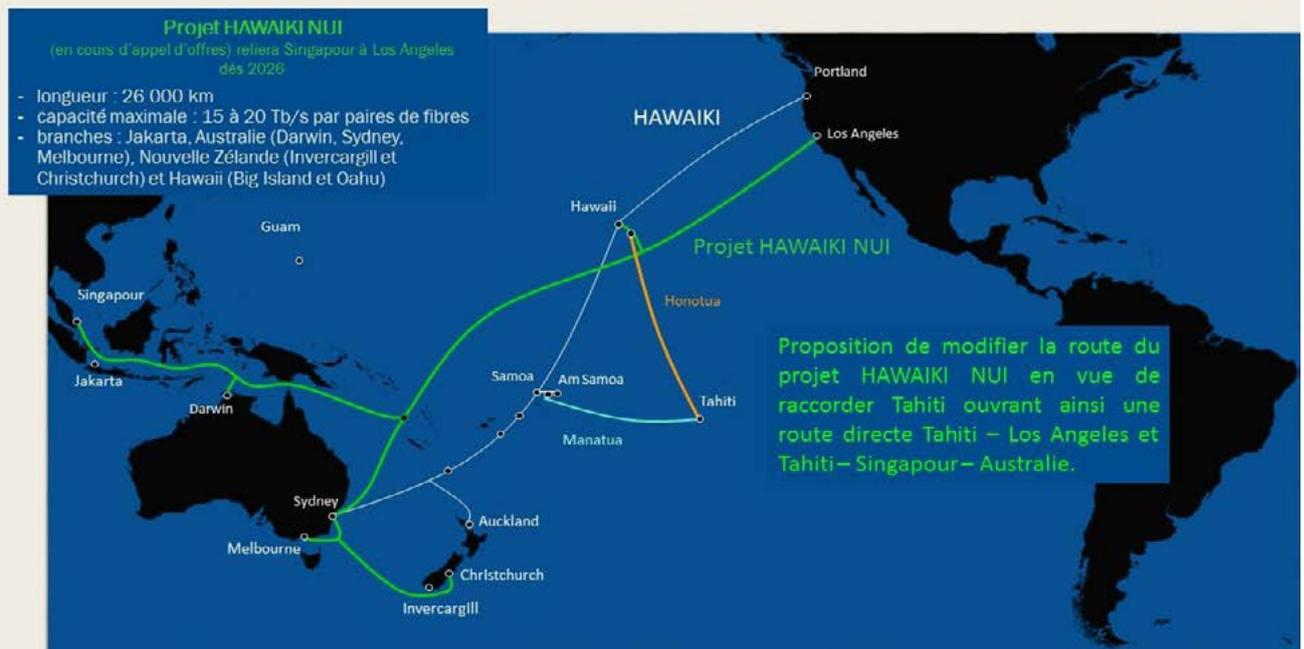
Les caractéristiques de Chili-Tahiti sont les suivantes :

- longueur du tronc : 8 209 km
- capacité maximale : 15 à 20 Tb/s par paires de fibres (2FP)
- latence : 120 ms
- branches (<50km) : Juan Fernandez, île de Pâques, Pitcairn, Moruroa et Rikitea

Cette route secondaire devrait être intégrée à l'appel d'offres du projet Humboldt.

### ► LE PROJET DE CÂBLE HAWAIIKI NUI

Le projet « Hawaiki Nui », en cours d'appel d'offres, devrait relier Singapour à Los Angeles, dès 2026, et se ramifierait vers Jakarta, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hawaii.



Il s'agit d'un véritable projet de câble Indo-Pacifique, le seul dans le Pacifique Sud, reliant les Etats-Unis à l'Asie.

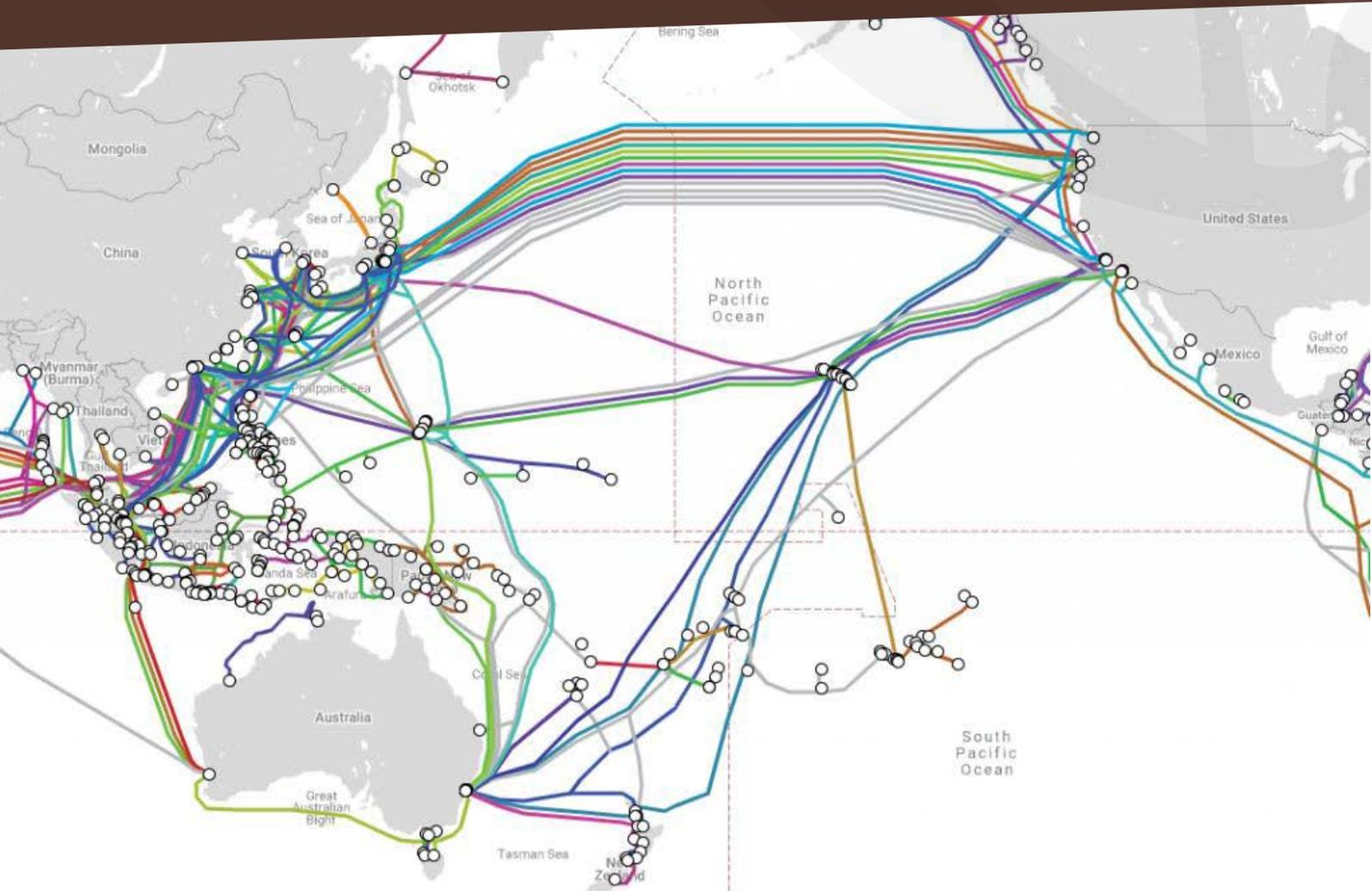
La Polynésie en négocie une modification du trajet prévu, de sorte à permettre une jonction au câble « Honotua », facilitant ainsi son remplacement à terme, et la sécurisation du câble Tahiti-Chili.

---

## Les câbles sous-marins : un outil stratégique

Les câbles sous-marins constituent aujourd'hui un véritable outil et enjeu stratégique pour les puissances de l'Indo-Pacifique. Leur pose et leur surveillance sont devenues une préoccupation majeure des forces armées.

Les nouvelles routes numériques de la communication dans le Pacifique Sud participeront au désengorgement des routes du Nord et à la sécurisation de l'information, comme le montre la carte ci-dessous.



---

## Le développement du numérique

Le développement du haut débit en Polynésie a favorisé l'émergence de projets liés au numérique. Afin de les accompagner, la Polynésie a mis en place, en 2018, une « Task Force », composée de représentants de l'administration, des acteurs du secteur, ainsi que des experts du numérique, chargée d'animer et de coordonner la mise en oeuvre de la politique publique dans le domaine du numérique.

Un plan d'actions opérationnelles du schéma directeur d'aménagement du numérique, « Smart Polynesia » a été adopté la même année. Celui-ci a conduit au lancement de projets, tels que l'Aide à la création numérique, l'Aide à l'Inclusion Digitale, le Dispositif d'Aide au Digital ou encore l'Aide à la Connexion Internet. Certains projets ont une portée régionale, voire internationale, comme l'évènement annuel « Tech4islands », organisé en 2022 par la French Tech Polynésie, dont l'initiative a été reprise dans la Stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique.

# H

## Développement durable et énergies nouvelles

La Polynésie a adopté, en 2022, sa « Stratégie de l'Innovation 2030, Polynésie Océan d'Innovation », pour un développement durable et inclusif<sup>79</sup>.

Élaborée avec l'ensemble des acteurs et partenaires, cette stratégie s'appuie sur la vision d'une Polynésie, « démonstrateur de solutions insulaires concrètes et équitables, pour répondre aux grands enjeux des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique », sur l'ambition de « construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, basé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence » et sur « la concertation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial, pérennisée et coordonnée par une gouvernance collaborative et transversale ».

---

### Une stratégie adaptée aux orientations nationales et européennes

La Stratégie de l'innovation de la Polynésie rejoint l'Agenda 2030 de l'ONU et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle a été également élaborée, conformément aux directives de l'Union européenne (UE), du Plan « France 2030 », du Pacte Vert pour l'Europe et du programme Horizon Europe.

Les objectifs de développement durable forment aussi la base des réflexions stratégiques du Forum des Iles du Pacifique et de la Communauté du Pacifique.

Ainsi, en 2015, lors de la COP21 à Paris, l'intervention des pays du Forum des Iles du Pacifique a-t-elle contribué à placer, au rang de priorité internationale, la question de l'océan et, par ricochet, celle de l'exploitation des grands fonds marins.

---

### Une nécessaire adaptation à nos territoires insulaires

*« Il existe des problématiques communes à toutes nos îles du Pacifique : les déchets, l'eau et l'énergie. Il est difficile de trouver des moyens pour traiter les déchets par la petite taille de nos territoires. Il n'existe aucune solution adaptée », a déclaré M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, Ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines, lors de son audition.*

L'insularité contraint, en effet, à imaginer et développer des solutions innovantes, pour régler des problématiques environnementales de base, mais complexes, comme la question fondamentale de l'eau potable. En 2021, seules 10 communes polynésiennes – essentiellement de l'agglomération de Papeete – sur 48 distribuaient ainsi de l'eau potable.

Les questions de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets demeurent toujours d'actualité. 3 communes seulement possèdent un réseau d'assainissement collectif, par exemple, alors que le traitement des déchets est une problématique quotidienne dans les îles éloignées.

---

<sup>79</sup> <https://www.service-public.pf/strategie-innovation/>

## La question énergétique

En matière d'énergie, la Polynésie, comme la plupart des territoires insulaires du Pacifique, dépend très largement aujourd'hui de l'importation des dérivés du pétrole (93 % des énergies consommées). Cette forte dépendance énergétique et les difficultés, qu'elle peut entraîner sur l'économie polynésienne, ont incité la Polynésie à adopter son Plan Climat 2022-2030<sup>80</sup>, dont l'objectif est d'atteindre 75 % d'indépendance énergétique en 2030. Des échanges entre opérateurs dans le photovoltaïque et sur des projets d'implantation de fermes solaires, notamment, ont été effectués avec la Nouvelle-Calédonie et Hawaii, qui a atteint 30% de production en énergies nouvelles.

Des discussions sont menées avec la CPS<sup>81</sup>, afin que la Polynésie puisse intégrer la plateforme Pacifique (NDC Hub)<sup>82</sup>, créée lors de la COP23. Celle-ci soutient les États et pays de la région Pacifique, dans leurs politiques et leurs projets liés au climat et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'accord de Paris.

La Polynésie s'est engagée, par ailleurs, dans une PPE<sup>83</sup> sur 8 ans (2022-2030)<sup>84</sup>, qui fait suite à son Plan de Transition Énergétique 2015-2030 et révisé sa stratégie en matière de politique énergétique. Cette dernière s'est traduite par la création, en février 2023, d'un fonds de transition énergétique, annoncé par le président Macron en juillet 2021, de plus de 7 milliards Fcfp (60 millions €), pour développer la production d'énergies renouvelables, sur l'ensemble du territoire polynésien.

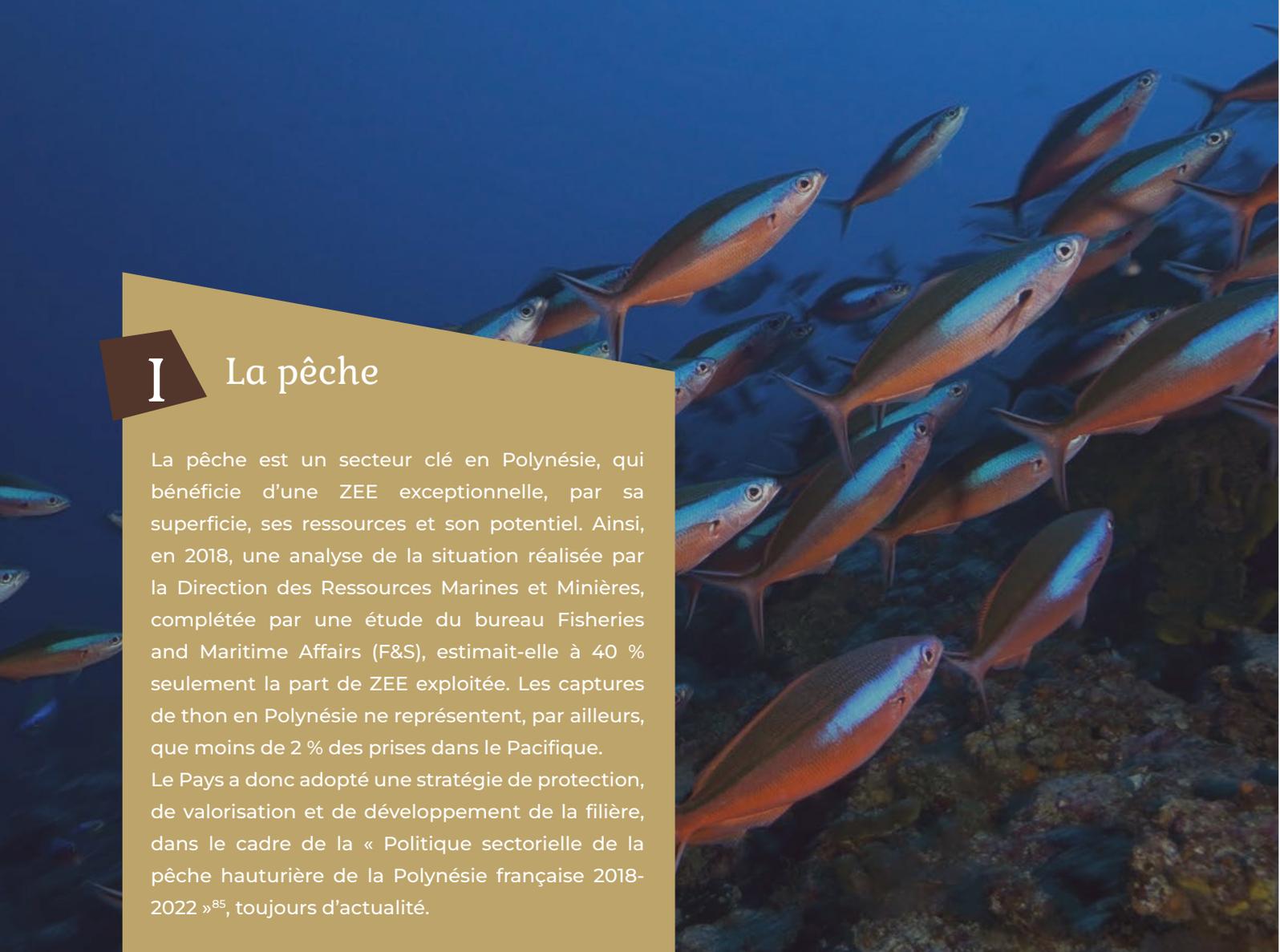
80 <https://plan-climat-pf.org/public/#::-:text=La%20Polyn%C3%A9sie%20fran%C3%A7aise%20travaille%20%C3%A0%20d%C3%A9velopper%20le%20%C3%A9nergie%20au%20changement%20climatique>

81 Commission du Pacifique.

82 <https://www.spc.int/fr/decc/regional-pacific-ndc-hub>

83 Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

84 <https://www.service-public.pf/sde/wp-content/uploads/sites/15/2017/06/PTE-2015-2030.pdf>



## I La pêche

La pêche est un secteur clé en Polynésie, qui bénéficie d'une ZEE exceptionnelle, par sa superficie, ses ressources et son potentiel. Ainsi, en 2018, une analyse de la situation réalisée par la Direction des Ressources Marines et Minières, complétée par une étude du bureau Fisheries and Maritime Affairs (F&S), estimait-elle à 40 % seulement la part de ZEE exploitée. Les captures de thon en Polynésie ne représentent, par ailleurs, que moins de 2 % des prises dans le Pacifique.

Le Pays a donc adopté une stratégie de protection, de valorisation et de développement de la filière, dans le cadre de la « Politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française 2018-2022 »<sup>85</sup>, toujours d'actualité.

---

### Un classement en aire marine gérée

Par arrêté n°507CM du 3 avril 2018, le gouvernement de la Polynésie française a procédé au classement de la totalité de sa ZEE, en aire marine gérée :

« Te Tainui Atea », la plus grande au monde. Cette disposition fait suite à diverses décisions antérieures prises, notamment celles de protéger la faune et la flore marines, et aussi de réserver la ZEE polynésienne aux seuls navires de pêche locaux, en interdisant la délivrance de licence de pêche aux bateaux étrangers, depuis 1996. La stratégie de la Polynésie s'oriente donc clairement vers le développement d'une économie bleue.

---

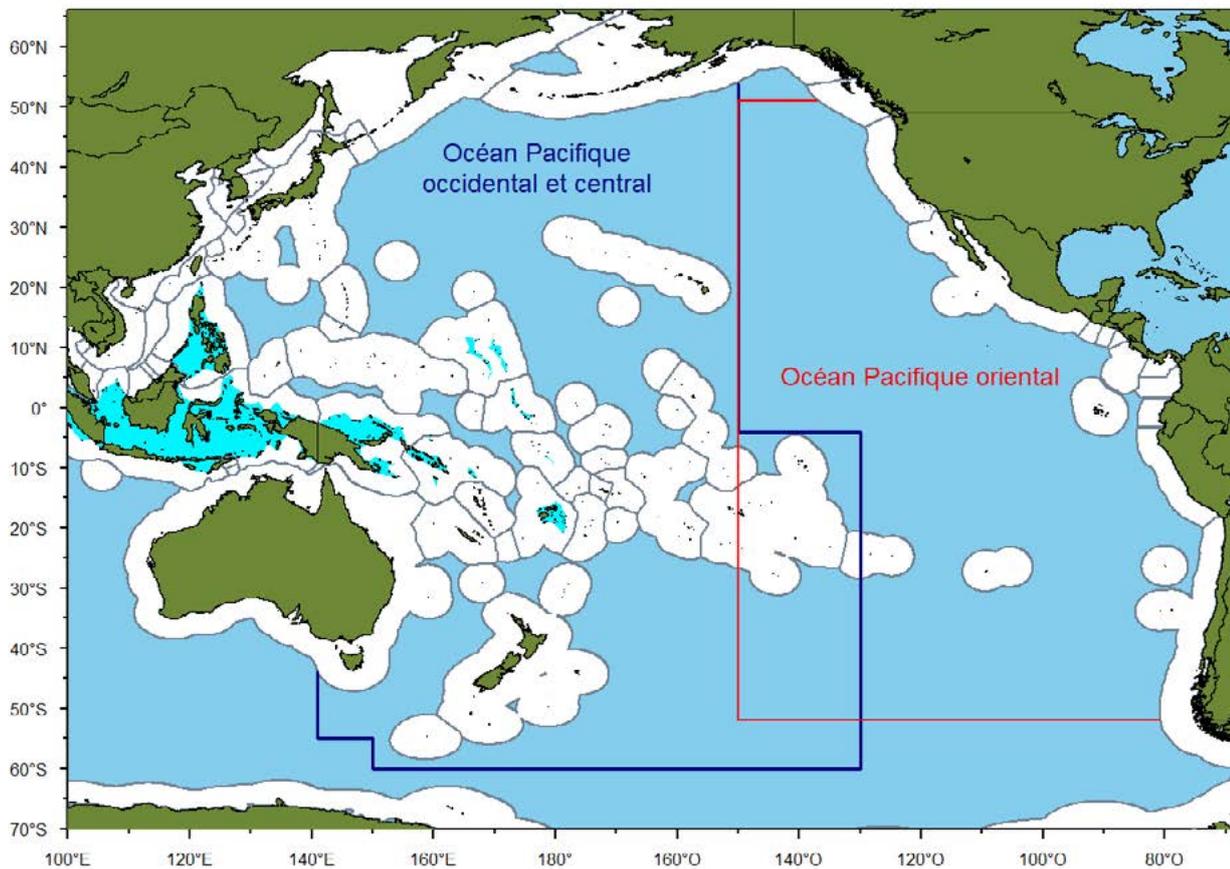
### Des compétences partagées

La Polynésie est compétente en matière de pêche. L'Etat, pour sa part, a la charge de la surveillance de la ZEE polynésienne, que certains pays du Forum des Iles du Pacifique souhaiteraient voir étendue également à leurs propres ZEE. Sa ZEE étant placée à cheval sur 2 zones géographiques, la Polynésie participe également aux 2 commissions thonières existantes dans le Pacifique : la WCPFC<sup>86</sup> et l'IATCC<sup>87</sup>.

<sup>85</sup> <http://www.ressources-marines.gov.pf/wp-content/uploads/sites/24/2018/03/Politique-sectorielle-peche-hauturiere-PF-2018-2022.pdf>

<sup>86</sup> Western and Central Pacific Fisheries Commission.

<sup>87</sup> Inter American Tropical Tuna Commission.



Source : Communauté du Pacifique / La pêche thonière dans le Pacifique occidental et central<sup>88</sup>

Pacifique occidental et central, Pacifique oriental et délimitation de la zone visée par la Convention.

La zone visée par la Convention est délimitée en bleu foncé. Les ZEE des pays insulaires océaniques sont délimitées en gris et les eaux archipélagiques sont marquées en turquoise.

« La voix française est minime par rapport à la voix des pays asiatiques, qui représentent 90 % des flottilles qui pêchent dans le Pacifique » nous a cependant confié M. Yann Perez, président du Conseil d'Administration de la SEML du port de pêche de Papeete.

## Des choix stratégiques différents

La Polynésie a choisi de protéger ses ressources et le secteur de la pêche, en interdisant, depuis 1996, l'accès de sa ZEE aux pêcheurs étrangers et en favorisant la pêche à la palangre. Elle collabore avec l'Agence des pêches du Forum des Iles du Pacifique, la FFA<sup>89</sup>. Certains pays, comme les îles Cook, ont choisi d'ouvrir leur ZEE aux navires étrangers, en leur vendant des licences de pêche. D'autres pays insulaires du Pacifique ont adhéré à l'accord de Nauru (PNA), qui interdit la pêche aux thoniers-senneurs dans leurs ZEE. Un thonier-senneur peut en effet capturer 1000 tonnes de thon en une seule prise. En comparaison, les 72 thoniers polynésiens actifs pêchent en moyenne 6000 tonnes par an. 90 % de la pêche mondiale de thon sont réalisés par des thoniers-senneurs.

## Un potentiel de développement économique

La politique sectorielle du pays prévoit d'atteindre 12 000 tonnes par an en 10 ans. Cet objectif nécessite l'extension de la flotte, le réaménagement du port de pêche, l'aménagement d'un quai multi-secteurs aux Marquises et la formation des marins pêcheurs. La filière emploie actuellement plus de 500 personnes, en emploi direct, et 1500, en emploi indirect, pour un chiffre d'affaires de 3 milliards de Fcfp par an. La part des exportations représente environ 30 %, à destination des marchés américains, pour le poisson frais, et le marché hexagonal, pour le poisson congelé. Le marché nord-américain, qui pourrait être développé davantage, compte tenu de l'accroissement du nombre de vols hebdomadaires, ne peut aujourd'hui être exploité, du fait de la quantité insuffisante de poissons pêchés. En

<sup>88</sup> <https://spccfpstore1.blob.core.windows.net/digitallibrary-docs> (carte page 36)

<sup>89</sup> Pacific Islands Forum Fisheries Agency.



revanche, « Le Japon n'importe plus de poissons de Polynésie, compte tenu de son degré d'exigence élevé », nous a confié M. Yann Ching, directeur de la société Vini Vini, lors de son audition.

Le développement de la filière pêche nécessitera, toutefois, des pouvoirs publics, un soutien financier important en investissement. « Un bateau de taille suffisante pour explorer la ZEE de la Polynésie française coûte entre 200 et 250 millions de Fcfp. A ce prix, aucun armateur ne peut rentabiliser son bateau... Dans le cadre d'une défiscalisation bonifiée et à condition qu'il n'y ait pas d'aléa, l'armateur met, au minimum, 12 ans à rentabiliser la structure », a précisé Yann Ching.

---

### La question de l'exploitation des grands fonds marins

En marge de l'exploitation des ressources marines de la ZEE, se pose aussi, de plus en plus, la question préoccupante de l'exploitation des grands fonds marins. Ce sujet a ainsi fait l'objet d'un rapport d'information du Sénat sur « L'exploration, la protection et l'exploitation des fonds marins : quelle stratégie pour la France ? »<sup>90</sup>, dont le rapporteur est le sénateur, M. Teva Rohfritsch.

Une note complémentaire informative à ce rapport permet d'identifier les projets en cours dans les eaux internationales. La Chine serait ainsi en première position, avec 5 contrats sous licence de l'AIFM<sup>91</sup> attribués à des entreprises chinoises, pour l'exploration de nodules polymétalliques, de sulfures polymétalliques et d'encroutements de ferromanganèse riches en cobalt. L'Allemagne et le Japon ont également obtenu chacun une licence d'exploration.

Le 8 décembre 2022, l'Assemblée de la Polynésie française a voulu aussi exprimer son inquiétude sur le sujet, en votant un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, sur le fondement des dispositions de l'article 47 du statut d'autonomie.

---

90 <https://www.senat.fr/rap/r21-724/r21-7241.pdf>

91 Autorité Internationale des Fonds Marins.

## J La santé

La stratégie en matière de santé de la Polynésie est définie par son Schéma d'Organisation Sanitaire (SOS), dont le dernier a été adopté en 2016, pour couvrir la période 2016-2021<sup>92</sup>.

La crise sanitaire en 2020 est venue toutefois bouleverser cette stratégie, en ayant durement frappé la population polynésienne. La pandémie a ainsi démontré, que la maladie n'a pas de frontière et que les distances ne sont pas des barrières infranchissables.

Le Pays et certains acteurs de la santé polynésienne ont, par ailleurs, tissé des liens d'échanges et de coopérations avec leurs homologues du Pacifique, depuis plusieurs années parfois.



### Des partenariats existants

#### ► LA DIRECTION DE LA SANTÉ ET LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

La Direction de la Santé de Polynésie collabore de longue date avec l'OMS<sup>93</sup> et la Communauté du Pacifique (CPS), sur des problématiques communes aux pays du Pacifique : la promotion de la santé, le diabète et l'activité physique.

Ces échanges ont permis, par exemple, de lancer le dispositif « École en santé », qui, élaboré dans le bassin Pacifique, a été développé dans plus de 35 établissements scolaires en Polynésie, avec pour objectif de promouvoir la santé à l'école, en agissant sur les déterminants sanitaires et en développant les compétences psycho-sociales des élèves.

Les collaborations prennent également la forme de participation à des réunions thématiques et de mise en place d'ateliers organisés par la CPS et l'OMS. La Polynésie participe enfin, annuellement, aux réunions des directions de la santé des pays du Pacifique et au congrès des Ministres de la santé.

92 <https://www.service-public.pf/dsp/wp-content/uploads/sites/12/2017/06/Sche%CC%81ma-dorganisation-Sanitaire-en-PF-2016-2021-web.pdf>

93 Organisation Mondiale de la Santé.

### ► L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ (ILM)

L'ILM a une longue expérience collaborative avec les pays du Pacifique et de l'Indo-Pacifique. Il intervient sur des programmes de recherche, dans la santé, la surveillance sanitaire, le renforcement des capacités de laboratoire dans la zone, les maladies infectieuses, la lutte anti vectorielle et la ciguatera.

L'ILM a ainsi instauré des partenariats avec des organismes et des opérateurs en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Japon, à Singapour, à Hong Kong et avec de nombreuses îles du Pacifique. « Ces programmes représentent environ 15% de l'activité de ces laboratoires de recherche », nous a confié M. Hervé Varet, directeur de l'Institut Malardé, au cours de son audition.

Un accord cadre a été signé en 2018 avec la CPS, afin de travailler à l'amélioration des techniques de détection et de surveillance sanitaire dans le Pacifique Sud, par le biais des laboratoires de maladies infectieuses, de biologie médicale et de virologie, au bénéfice des États et pays de la région.

A cet égard, « Le laboratoire de biologie médicale de l'Institut est un laboratoire de référence dans le Pacifique Sud et l'ILM, un laboratoire de référence pour l'OMS. Ces programmes sont financés par le fonds Pacifique », a précisé Hervé Varet.

L'ILM perçoit, en outre, des financements, en augmentation constante, de sources différentes (l'AFD, le programme Fidji Share et le pacte SIT financé par l'OMS), en fonction des programmes sur lesquels il se positionne.

La CPS pourrait, par ailleurs, initier de nouveaux programmes, à la suite de l'annonce au Forum des Îles du Pacifique, le 12 juillet 2022 de la Vice-présidente américaine, Mme Kamala Harris, d'injecter dans la zone, 60 millions \$ tous les ans.

---

### Les projets de coopération

Quelques projets de coopération sont en cours, selon le Ministre de la Santé, M. Jacques Raynal : des échanges de personnels de santé avec des pays du Pacifique, notamment la Nouvelle-Calédonie, et l'ouverture d'une liaison aérienne sanitaire avec les îles Cook.

# La perception de l'Indo-Pacifique et de la stratégie de la France, en Nouvelle-Calédonie



# La Nouvelle-Calédonie,

## une terre d'histoire, devenue pluri-ethnique

Depuis 1300 avant J-C

La Nouvelle-Calédonie est peuplée par des populations austronésiennes en provenance d'Asie du sud-est. Après sa découverte par James Cook en 1774, la France prend possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, qui devient, de 1864 à 1897, une colonie pénale, où sont transportés ou déportés au bagne 22 000 condamnés (criminels de droit commun, communards<sup>94</sup>, insurgés kabyles). Nombre d'entre eux décident par la suite de refaire leur vie sur place.

L'expansion des terres au profit des colons et les ravages de l'élevage extensif provoquent, en 1878, une première révolte kanak, qui sera suivie d'une seconde en 1917.

À partir de 1874, débute l'exploitation du nickel, qui jusqu'en 1897, dispose de la main-d'oeuvre bagnarde, puis de celle en provenance des Nouvelles-Hébrides<sup>95</sup> et d'Asie (du Tonkin<sup>96</sup>, du Japon, de Java en Indonésie), jusqu'en 1946. A partir des années 1950, de nombreux Wallisiens, Tahitiens et Européens seront embauchés.

En 1942,

durant la seconde guerre mondiale, jusqu'à 130 000 Américains débarquent en Nouvelle-Calédonie, qui devient la principale base américaine dans le Pacifique et Nouméa, le quartier général du Pacifique.

En 1946,

le code de l'Indigénat – appliqué à partir de 1887 aux populations kanak – est aboli. A ces derniers sont reconnus la liberté de circulation, de propriété et un statut civil particulier. Le droit de vote, théoriquement accordé, ne leur sera que progressivement étendu jusqu'en 1957, lorsqu'est pleinement appliqué le suffrage universel. En 1946, la Nouvelle-Calédonie devient un Territoire d'Outre-Mer. De 1957 à 1963, la loi-cadre Defferre confère au territoire une relative autonomie, en créant le Conseil de gouvernement, composé

notamment d'élus de l'Assemblée territoriale, tous issus du principal parti autonomiste à l'époque, l'Union Calédonienne (UC), qui soutiendra en 1977 l'indépendance.

En 1977,

avec la création du Rassemblement pour la Calédonie (RPC) par Jacques Lafleur, et en 1979, du Front Indépendantiste (FI), qui deviendra le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS) en 1984, la question de l'accession à l'indépendance devient l'objet principal de la vie politique calédonienne.

à partir de 1981,

la situation se tend sur tout le territoire : assassinat du secrétaire général de l'UC, Pierre Declercq (1981), qui entraînent barrages et manifestations; renversement de majorité à l'Assemblée Territoriale (1982), suivi de manifestations de mécontentement ; élection législative partielle, suite à la démission de Jacques Lafleur, qui est réélu avec 91 % des voix ; 2 gendarmes tués.

En juillet 1983,

la Table ronde de Nainville-les-Roches tente de trouver une solution statutaire à la situation : c'est le statut Lemoine, qui veut renforcer l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. Mais, celui-ci ne suscite que mécontentements dans les deux camps, loyalistes et indépendantistes. 94 Personnes ayant participé aux événements de la Commune de Paris en 1871

S'ensuivent les « Événements » (1984-1988). Une quasi-guerre civile s'installe dans l'île, amorcée par le boycott actif des élections territoriales décidé par le FI, pour empêcher l'application du statut Lemoine. Durant 4 années, la violence est omniprésente : occupation de mairies, barrages routiers, séquestrations,

94 Personnes ayant participé aux événements de la Commune de Paris en 1871

95 L'actuel Vanuatu.

96 Région d'Indochine, qui désigne aujourd'hui le nord du Vietnam.

manifestations, propriétés incendiées, sabotages, embuscades, caillassages, assassinats.

Durant cette période, est voté en 1985 le statut Fabius-Pisani<sup>97</sup>, qui crée notamment 4 régions, le Congrès du Territoire et un conseil exécutif, qui vient seconder le Haut-commissaire. En 1986, avec le retour de la droite au pouvoir en France, un nouveau statut est adopté (le statut Pons<sup>98</sup>) et un référendum d'autodétermination organisé en 1987, qui voit 98 % des votants s'exprimer en faveur du maintien au sein de la République, mais dont le taux d'abstention s'élève à 41 %, du fait du boycott des indépendantistes.

### En avril-mai 1988,

la prise d'otages d'Ouvéa, qui se solde par 25 morts (19 Kanak, 4 gendarmes, 2 militaires), oblige les deux camps antagonistes et l'Etat à entamer des discussions.

Le 26 juin 1988, sont signés à Paris, par le RPCR<sup>99</sup>, le FLNKS et l'Etat, les Accords de Matignon, qui, complétés le 24 juillet, deviendront les Accords de Matignon-Oudinot. Ces derniers mettent fin aux « Événements », qui ont fait plus de 90 morts, et ouvre une période de stabilité institutionnelle sur 10 ans.

### Mais, le 4 mai 1989,

à Ouvéa, le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, et son secrétaire général, Yeiwéné Yeiwéné, sont assassinés.

### Le 5 mai 1998,

le FLNKS, le RPCR et l'Etat signent l'Accord de Nouméa, qui, ayant ensuite fait l'objet de la loi organique du 19 mars 1999, conforte la reconnaissance de l'identité kanak, le rééquilibrage entre les trois provinces et la citoyenneté calédonienne, 3 piliers, dont l'édification a été amorcée en 1988. La Nouvelle-Calédonie dispose ainsi d'un statut particulier, défini au titre XIII de la Constitution. Elle est divisée en **trois provinces**, des collectivités territoriales de la République, dont certains des élus les représentent au

congrès. **Ses institutions** sont le congrès – qui adopte des lois du pays soumis au contrôle du Conseil Constitutionnel –, le gouvernement – dont les membres sont élus par le congrès –, le sénat coutumier, le conseil économique, social et environnemental et les conseils coutumiers.

La sortie prévue de l'Accord de Nouméa a débuté le 4 novembre 2018, par une série de trois référendums successifs, soumis à la question : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ».

Les résultats ont été les suivants :

En %	4 Nov. 2018	4 Oct. 2020	12 Déc. 2021
PARTICIPATION	80,63	85,64	43,87
OUI	43,3	46,74	3,5
NON	56,7	53,26	96,5

Au dernier référendum, la participation a été faible, les indépendantistes ayant appelé à ne pas y participer.

*« Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée. Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée, l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette « irréversibilité » étant constitutionnellement garantie ».* C'est ce que prévoit l'Accord de Nouméa (art.5).

Afin de préparer l'élaboration de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, des réunions se sont tenues (convention des partenaires, réunie à Paris le 28 octobre 2022). Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérard Darmanin, s'est rendu en Nouvelle-Calédonie, en décembre 2022 et en mars 2023, et y a initié des rencontres bilatérales avec les deux camps loyalistes et indépendantistes. Des négociations tripartites sont attendues, avec en perspective les prochaines élections provinciales en mai 2024.

97 Edgar Pisani est haut-commissaire, puis ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, dans le gouvernement socialiste de Laurent Fabius, en 1985.

98 Bernard Pons est ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer, de 1986 à 1988.

99 Rassemblement Pour la Calédonie dans la République.

## Le souhait d'être associé

# à la stratégie sur l'Indo-Pacifique

Les questions relatives à l'Indo-Pacifique interpellent, bien sûr, les responsables politiques calédoniens.

Tous sont en effet conscients des enjeux géostratégiques croissants dans la région : des rivalités militaires et économiques, auxquelles se livrent les principales puissances ; de l'importance prise par la Nouvelle-Calédonie, de par sa position géographique dans le Pacifique et des 25 % des ressources mondiales de nickel, qu'elle recèle ; des velléités de la Chine d'étendre son emprise dans le Pacifique ; et de la volonté des Etats-Unis de réagir à l'expansionnisme de la Chine, en se rapprochant davantage du Forum des Iles du Pacifique.

Les responsables politiques calédoniens, auditionnés en Nouvelle-Calédonie, ont également relevé que la stratégie de la France en Indo-Pacifique a été élaborée, sans qu'ils n'aient été consultés. Ils émettent ainsi le souhait, que leur collectivité y soit associée, afin que ses intérêts soient pris en compte. Reste à s'accorder entre eux sur les modalités et les objectifs.

# La stratégie de la France

## dans l'Indo-Pacifique; des perceptions différentes

### A La France méconnaît la Nouvelle-Calédonie

Les questions relatives à l'Indo-Pacifique interpellent, bien sûr, les responsables politiques calédoniens.

La stratégie de la France en Indo-Pacifique ne soulève pas l'intérêt des élus ultramarins et moins encore des populations concernées. Son élaboration, sans consultation des collectivités françaises du Pacifique, suscite donc des interrogations. L'éloignement géographique de l'hexagone et la dispersion de celles-ci semblent accréditer une méconnaissance de l'outre-mer et de ses spécificités culturelles, sociales et historiques.

Or, il est une évidence, que l'adhésion des élus et des populations est indispensable à la mise en oeuvre de toute stratégie impliquant leurs territoires et impactant la région. Elle sera motivée par l'intérêt qu'ils y trouveront.

« Il faut aider la France à nous connaître, pour mieux nous comprendre », a ainsi suggéré le président du Congrès, M. Rock Wamytan, lors d'un entretien, qu'il nous a accordé à Nouméa. L'objectif à rechercher étant qu'en définitive, « L'approche Indo-Pacifique doit être définie avec des mots océaniques », ainsi que l'avait recommandé l'ancien secrétaire permanent pour le Pacifique en 2014-2018, M. Christian Lechery.

### B La Nouvelle-Calédonie et la coopération régionale avec le Pacifique

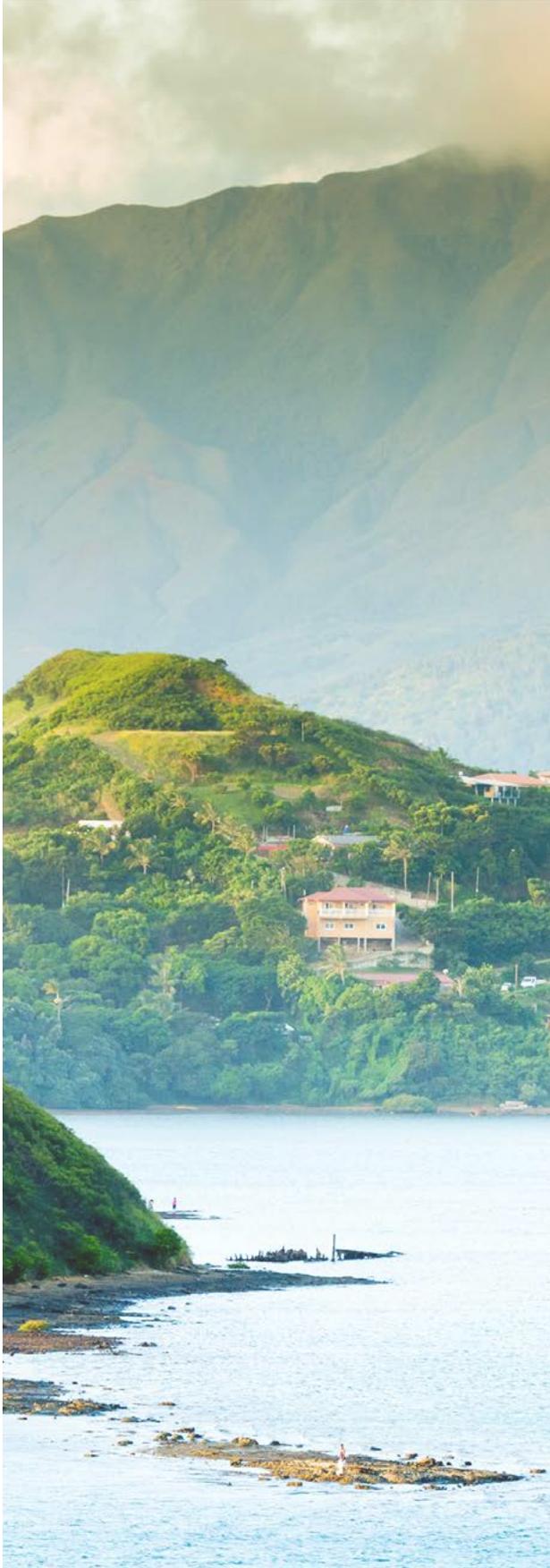
L'Accord de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999 ouvrent des possibilités de partage de la compétence des relations extérieures, au profit de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces<sup>100</sup>. Avec l'accord signé entre la France et Nouvelle-Calédonie, à Paris en 2012, la Nouvelle-Calédonie a donc établi son propre réseau diplomatique dans la région Pacifique, en ouvrant, dans des ambassades françaises, des délégations en Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée et au Vanuatu. Elle a ainsi pu s'engager dans une dynamique d'intégration dans son environnement régional.

La Nouvelle-Calédonie est, par ailleurs, membre d'une douzaine d'organisations régionales et/ou internationales. Elle l'est à part entière du Forum des îles du Pacifique (FIP), depuis septembre 2016. Elle l'est également de la Communauté du Pacifique (CPS), dont le siège est à Nouméa, comme du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Présente au sein de l'OCTA<sup>101</sup>, dont les projets sont financés par l'Union Européenne, elle en a assuré la présidence jusqu'en décembre 2022.

Le Service de Coopération Régionale et des relations Extérieures (SCRRE) de la Nouvelle-Calédonie, créé en 2001, est chargé de conduire et suivre les actions de coopération, engagées avec les États et territoires du Pacifique. Il assure la représentation opérationnelle de la Nouvelle-Calédonie, au sein des organisations internationales et régionales, dont elle est membre, et coordonne l'implication des autres institutions du territoire (provinces...).

<sup>100</sup> LO n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, articles 28 à 33.

<sup>101</sup> Overseas Countries and Territories Association ou Association des Pays et territoires d'Outre-mer (1) <https://www.overseas-association.eu/fr/>



## C L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie : la priorité

Au sortir du 3<sup>ème</sup> et dernier référendum d'autodétermination, boycotté par les mouvements indépendantistes, et qui a confirmé « *Garder la Calédonie dans la France puisque ça a été choisi comme ça par les Calédoniens. Et respecter la trajectoire qui avait été définie par l'Accord de Nouméa, avec une autonomie de plus en plus grande* »<sup>102</sup>, la Nouvelle-Calédonie reste suspendue aux décisions, qui devront être prises sur son avenir institutionnel. Tous les responsables politiques calédoniens s'accordent, toutefois, sur la nécessité de sortir de l'Accord de Nouméa. Mais, entre le maintien dans la République et l'accession à la pleine souveraineté, les débats institutionnels perdurent et font rage.

A l'initiative de l'Etat, des groupes de travail ont été mis en place et des discussions bipartites, pour l'heure, ont été engagées. Alors que l'Indo-Pacifique est le théâtre de tensions de plus en plus exacerbées et que la France a « une stratégie Indo-Pacifique ambitieuse qui se dessine peu à peu »<sup>103</sup>, certains responsables politiques calédoniens suggèrent qu'une réflexion sur celle-ci soit intégrée aux travaux sur l'avenir de leur collectivité.

102 Déclaration du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérard Darmanin, sur Nouvelle-Calédonie la 1<sup>ère</sup>, lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie les 3 au 5 mars 2023.

103 Rapport d'information du Sénat sur « la stratégie française dans l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », enregistré le 25 janvier 2023.

# La perception de l'Indo-Pacifique et de la stratégie de la France à Wallis-et-Futuna



## Wallis-et-Futuna,

# un territoire d'outre-mer résolument singulier au sein de la République

Wallis-et-Futuna est peuplé, à l'origine, par des Austronésiens. Les Tongiens prirent ensuite possession d'Uvea (Wallis) au XV<sup>ème</sup> siècle, puis les Samoans de Futuna au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Les premiers contacts avec les Européens datent de 1616, avec les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire. Puis, vient le Français Bougainville en 1768 et deux ans plus tard, le capitaine britannique Samuel Wallis.

A partir de 1837, l'archipel est entièrement converti au catholicisme.

En 1887, Wallis et, l'année suivante, Futuna, sont placés sous le protectorat de la France. Pendant la seconde guerre mondiale, l'armée américaine installe une base à Wallis et y construit de nombreuses infrastructures. C'est l'introduction dans l'archipel de la société de consommation occidentale.

C'est en 1959 que l'administration française s'installe dans l'archipel, qui devient, après référendum, en 1961, un territoire d'outre-mer (TOM), dont le nouveau statut<sup>104</sup> (article 3) reconnaît, au sein de la République, « *le libre exercice de leur religion ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes* ».

Ainsi, Wallis-et-Futuna est-il divisé en trois royaumes (Uvea, Alo et Sigave), disposant chacun de la personnalité morale et dirigé par un conseil coutumier, présidé par le roi. Les royaumes exercent l'équivalent des compétences des communes et une partie de celles des conseils départementaux. Wallis-et-Futuna est ainsi l'une des rares collectivités françaises à ne pas être découpée en communes.

L'Assemblée Territoriale est l'organe, qui adopte, dans la limite de ses compétences, définies par le statut de 1961 (article 12) et le décret du 22 juillet 1957 (article 40)<sup>105</sup>, des délibérations portant réglementation territoriale. Ces dernières doivent être préalablement approuvées par l'administrateur supérieur d'État, chef du territoire, qui est assisté par un conseil territorial, composé des 3 rois et de 3 membres proposés par l'Assemblée Territoriale. L'archipel compte enfin un député et un sénateur.

En 2003, Wallis-et-Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier, sans que ne change celui mis en place depuis 1961, faute de consensus à l'Assemblée Territoriale.

Enfin, la population de Wallis-et-Futuna, qui est de 11 600 habitants en 2018, est en baisse depuis une dizaine d'années. Nombreux, parmi les jeunes<sup>106</sup> notamment, sont ceux qui quittent le territoire, formant une diaspora, en Nouvelle-Calédonie, dans l'hexagone et en Polynésie française, plus importante que le nombre de résidents.

104 Loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer.

105 Décret n°57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale, du conseil territorial et de l'administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna.

106 Source : Insee

## Comprendre la stratégie

# de la France dans l'Indo-Pacifique; un objectif partagé

L'Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna a rapidement répondu favorablement, à la proposition de participation à la mission d'information, sur l'impact de la stratégie de la France sur les collectivités françaises du Pacifique, lancée par l'Assemblée de la Polynésie française.

Elle a ainsi été représentée, lors du déplacement de la mission polynésienne en Nouvelle-Calédonie du 21 au 28 janvier 2023, par la présidente de la commission de la condition féminine, de l'artisanat et de la culture, Mme Malia Kialiki Lagikula, qui a assisté à l'ensemble des rencontres organisées.

La représentante de l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna est venue comprendre la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique, s'imprégner des enjeux géostratégiques et économiques dans la région et s'interroger sur la place et la participation de nos collectivités. Elle a pu aussi écouter et échanger sur le sujet avec les élus calédoniens et polynésiens.

Une visioconférence, organisée ultérieurement avec des élus de l'Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna, a permis d'identifier des pistes de réflexion

et principes, qui ont inspiré certaines de nos recommandations :

Développer le partage d'expériences et la communication entre nos trois collectivités, en constituant une plateforme commune formelle, destinée à concevoir une stratégie commune pour la région

Développer la connectivité entre les trois territoires, par le biais des projets de câble sous-marins

Développer les représentations diplomatiques des collectivités

Échanger sur l'exploitation des ressources sous-marines dans nos ZEE, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité

# Un constat :

les collectivités  
françaises du  
Pacifique n'ont  
pas été associées  
à la réflexion de  
la France sur sa  
stratégie en  
Indo-Pacifique.

« La mise en oeuvre de la stratégie dans l'Indo-Pacifique vise à répondre aux préoccupations et aux besoins des territoires ». Celle-ci place, en effet, « les territoires d'outre-mer au coeur de la stratégie française »<sup>107</sup>.

*C'est en cette terminologie – ce narratif, diront les experts -, qu'est exposée la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique.*

*Or, s'agissant du Pacifique, les auditions des autorités locales ont révélé, que ni la Polynésie française, ni la Nouvelle-Calédonie, ni Wallis-et-Futuna n'ont été associées à la réflexion, qui a élaboré cette stratégie.*

*« Pour être pleinement audible, l'État doit éviter que le concept Indo-Pacifique soit interprété, dans ses collectivités et à l'étranger, comme la réécriture d'un narratif néo-colonial où l'Indo-Pacifique serait l'expression d'une volonté renouvelée d'emprise sur les Outre-mer », a pourtant recommandé M. Christian Lechervy, ambassadeur de France, secrétaire permanent pour le Pacifique en 2014-2018.<sup>108</sup>*

*MM. Sémir Al Wardi et Jean-Marc Regnault, à l'occasion du colloque sur « L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie », qu'ils ont dirigé à l'Université de la Polynésie française les 5 au 7 novembre 2019, avaient rappelé, pour leur part, que « L'Indo-Pacifique n'est pas seulement un domaine régalien de politique étrangère, voire de Défense nationale : il touche à l'essence même des identités des citoyens des trois collectivités »<sup>109</sup>.*

*Mme Sarah Mohammed Gaillard, quant à elle, a suggéré lors de son audition : « Pour que l'Indo-Pacifique ne soit pas cantonné à une préoccupation étatique qui instrumentalise les outre-mer, il faudrait que cette stratégie Indo-Pacifique soit pensée et débattue par les populations et les institutions locales ».*

*La stratégie de la France en Indo-Pacifique, et plus spécifiquement dans le Pacifique, tirerait ainsi avantage à ne pas retomber dans le type de controverse suscitée, parmi la population polynésienne, par les essais nucléaires du Centre d'Expérimentation du Pacifique, qui ont pourtant pris fin en 1996.*

<sup>107</sup> « La stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique », Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, février 2022.

<sup>108</sup> « La place des Outre-mer océaniques dans la politique Indo-Pacifique de la France », Christian Lechervy, Revue de Défense nationale, octobre 2019.

<sup>109</sup> « L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie », Sémir Al Wardi et Jean-Marc Regnault, juillet 2021.

# Recommandations

1

Organiser davantage la mise en oeuvre de la stratégie Indo-Pacifique de la France, notamment dans le Pacifique, pour y donner de la lisibilité

L'Indo-Pacifique est un espace de réflexion et d'intervention géostratégique trop vaste, dont la cohérence, au niveau des collectivités françaises du Pacifique – la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna –, n'est pas une évidence. Il nécessite donc d'être zoné, afin de rendre aisées et lisibles son appréhension, son organisation et la participation des acteurs locaux.

Le découpage géographique en quatre zones – l'Océan Indien occidental, l'Indo-Pacifique central, le Pacifique sud et le Pacifique oriental – préconisé par le récent rapport du Sénat sur « la stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité »<sup>110</sup>, permettrait d'intéresser et d'impliquer davantage les acteurs locaux, et d'apporter la visibilité opérationnelle, qui manque dans la mise en oeuvre de cette stratégie Indo-Pacifique.

A l'échelle de la région, celle-ci serait ainsi perçue, ainsi que l'a souligné M. Teva Rohfritsch, sénateur et co-rapporteur de la présente mission d'information, comme « **une stratégie du Pacifique, pour le Pacifique et par le Pacifique** ».

2

Développer les échanges et la concertation entre collectivités, afin d'alimenter la stratégie de la France

« *Pour se faire entendre et ne pas rester en marge de l'Indo-Pacifique ou pour ne pas subir l'Indo-Pacifique, les outre-mer ont tout intérêt à se saisir du sujet et être force de propositions, sans attendre la feuille de route du gouvernement* », a suggéré Mme Sarah Mohammed Gaillard, au cours de son audition.

La volonté de développer et structurer les échanges entre les trois collectivités du Pacifique, notamment sur la stratégie française en Indo-Pacifique, a été exprimée, une fois encore, lors de notre déplacement à Nouméa. Elle pourrait s'organiser en forum – à l'instar du Forum des Iles du Pacifique –, qui, à l'occasion d'un congrès annuel, se réunirait autour de thématiques communes et serait force de propositions et d'actions.

<sup>110</sup> Rapport d'information du Sénat, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur « la stratégie française pour l'Indo-Pacifique : des ambitions à la réalité », n°285, enregistré le 25 janvier 2023.

### 3

## Participer à la co-gestion de la stratégie Indo-Pacifique pour la région Pacifique

Dans une tribune publiée dans les colonnes du Monde, le 22 février 2022, sept élus des territoires de l'Océan Indien et du Pacifique, dont Mme Sonia Backès, la présidente de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie, et M. Teva Rohfritsch, ont estimé que « *les ancrages français dans l'espace Indo-Pacifique sont des atouts stratégiques* ». « *À ce jour, ils n'ont pas été investis du rôle d'ambassadeur de la France dans leur région. Ils pourraient influencer leur voisin au même titre que la France influence l'Europe et son voisinage grâce à l'attractivité de son modèle social, à la qualité de son système d'éducation ou à la vitalité de son économie* », ont-ils, par ailleurs, indiqué.

La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna doivent, à l'évidence, être associées à la réflexion, la mise oeuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie Indo-Pacifique, qui concerne la région Pacifique. C'est une demande répétée, dans les auditions des élus locaux, réalisées en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Elle est légitimée par les domaines de compétences de ces collectivités, par les préoccupations des populations, notamment en matière de développement ou de sécurité, telle que la surveillance des ZEE.

Cette nécessité de co-gestion est, par ailleurs, une des recommandations fortes du dernier rapport du Sénat sur l'Indo-Pacifique.

### 4

## Un socle commun : nous sommes Océaniens

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna, de nombreuses auditions ont mis en exergue le sentiment irréductible d'appartenir au peuple océanien du Pacifique, qu'il soit francophone ou anglo-saxon et qui partage **des valeurs, des histoires et des cultures communes**.

Dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie en Indo-Pacifique, il est essentiel, **que la France apprenne à nous connaître** et à prendre conscience de l'importance de la prise en compte de notre mode de pensée et de culture.

M. Christian Lechervy avait ainsi indiqué, à bon escient, que « L'approche Indo-Pacifique doit être définie avec des mots océaniens »

## 5

### Une volonté de développer la coopération régionale

Les peuples du Pacifique vivent dans **un environnement commun**, soumis aux mêmes contraintes et préoccupations : la lutte contre le changement climatique, la protection des océans et de la biodiversité, l'autosuffisance alimentaire, etc...

Afin de trouver des solutions à ces problématiques communes, depuis de nombreuses années, les collectivités françaises du Pacifique ont noué des liens constants et étroits avec les pays de la région. Ainsi, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, sont-ils membres à part entière du Forum des Iles du Pacifique, la principale organisation politique internationale, et Wallis-et-Futuna, membre associé. Elles siègent également dans la Communauté du Pacifique et le PROE.

Dans le cadre de sa stratégie en Indo-Pacifique, la France veut, par exemple, « *soutenir les efforts des entreprises françaises dans la zone indo-Pacifique* », *renforcer « des coopérations en matière de recherche en santé »*, et « *des actions en faveur de la biodiversité* » ... Or, les collectivités françaises du Pacifique ont d'ores et déjà pris l'initiative dans ces domaines.

La France trouverait donc un avantage stratégique, à accompagner les collectivités françaises, dans les actions qu'elles mènent déjà dans le Pacifique. Par ailleurs, à l'instar de l'accord, qu'elle a signé avec la Nouvelle-Calédonie à Paris en 2012, qui a permis à cette dernière d'établir son propre réseau diplomatique dans la région Pacifique, la Polynésie française devrait également pouvoir bénéficier des mêmes dispositions.

## 6

### La France doit faire confiance à ses collectivités du Pacifique

Les collectivités françaises du Pacifique ont démontré leurs capacités à développer des solutions innovantes et adaptées à l'insularité de la région, qu'elles soient dans les domaines de la santé, du numérique, des énergies renouvelables, de la pêche, ou des aires marines protégées.

Elles légitiment la présence dans le Pacifique, du seul pays de l'Union Européenne, la France. Elles auraient dès lors « *vocation à devenir des ' têtes de pont ' pour les actions de l'UE dans la région* ».

Mais, selon Sémir Al Wardi, « *La France se doit d'être indiscutée et indiscutable sur ces territoires. Autrement, justement, la présence de la France dans l'Indo-Pacifique pourra être remise en question. La France doit être très « diplomate » dans ces territoires pour être acceptée et acceptable* ».

La confiance doit donc nécessairement s'instaurer entre la France et ses collectivités du Pacifique. Et ainsi, comme l'ont clamé les sept élus des territoires de l'Océan Indien et du Pacifique, dans le Monde en 2022, celle-ci pourra-t-elle faire des Outre-mer de l'Indo-Pacifique, « *une priorité du prochain quinquennat* ».

# Remerciements

## En présentiel en Polynésie française :

Jean-Matthieu REY, commandant de la zone Asie-Pacifique et des forces armées en Polynésie Française

Edouard FRITCH, président de la Polynésie française

Gaston TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française

Jean-Christophe BOUISSOU, vice-président, ministre du logement, de l'aménagement

Heremoana MAAMAATUIAHUTAPU, ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines

Christelle LEHARTEL, ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration

Jacques RAYNAL, ministre de la santé

Penny WONG, ministre des affaires étrangères en Australie

Claire SCOTT, consul d'Australie à Papeete accompagnée de Francisque PAYS, chargé d'études politiques

Lixiao TIAN, consul et chef de bureau de Chine à Papeete

Bruno PEAUCELLIER, directeur de cabinet adjoint auprès du Président de la Polynésie française

Engel RAYGADAS, délégué à la délégation aux affaires internationales Européennes et du Pacifique (DAIEP) - (Asie et USA)

Maurice LAU POUI CHEUNG, chef du bureau Pacifique à la DAIEP

Gabriel COLOMBANI, chargé des programmes européens à la DAIEP

Michel MONVOISIN, directeur général d'Air Tahiti Nui

Titaina BOURNE, présidente de la chambre syndicale des transitaires en Polynésie française

Enzo SILVESTRO, conseiller juridique de la chambre syndicale des transitaires en Polynésie française

Angélique CHARRIER, associée PAGLOG

Thierry CHARRIER, représentant du syndicat des agents maritimes au long cours

Philippe MOAL, directeur du centre de l'IFREMER du Pacifique

Tamatoa BAMBRIDGE, directeur de recherche au CRIOBE

Frédéric DOCK, président du MEDEF

Christophe PLEE, président de la CPME

Cyrille DUBOIS, délégué Général de la CPME

Bruno BELLANGER, co-président du SIPOF

Stéphane CHIN LOY, président de la CCISM

Clet WONG, vice-Président de la CCISM

Yannick LECORNU, directeur de la CCISM

Jean-François MARTIN, président Directeur Général du groupe OPT

Fabrice DUFRESNE, directeur de l'IEOM

Stéphane PEREZ, président du Conseil d'administration du port de pêche de Papeete

Torea THURET, directeur du port de pêche de Papeete

Nicolas PRUDHOMME, directeur de l'Institut de la statistique de Polynésie française

Thierry BROVELLI, co-président du conseil des professionnels de l'Hôtellerie

Christophe GUARDIA, co-président du conseil des professionnels de l'Hôtellerie

Tea FOGIER, déléguée à la recherche

Merehau MERVIN, directrice de la Santé de Polynésie française

Hervé VARET, directeur de l'Institut Louis Malardé

Pierre BOSCOQ, chef de service des énergies

Cédric PONSONNET, directeur des ressources marines

Edouard WEBER, chef de service des affaires maritimes de la Polynésie française

Augustin BLANQUART, chef adjoint au service des affaires maritimes de la Polynésie française

Thierry TEMAURI, directeur de l'enseignement protestant

Emmanuel ANESTIDES, directeur diocésain de l'enseignement catholique

Guillaume MARIANI, directeur de l'Institut supérieur de l'enseignement Privé de la Polynésie française

Patrick CAPOLSINI, président de l'Université de Polynésie française

Alexandre PEIGNON-GUENIER et Hironui JOHNSTON, conseillers technique auprès du MEF

Sabine BAZILE, directrice générales des affaires économiques

Jean-François TANNEAU, directeur régional des douanes accompagné de André BROTHERS, rédacteur

Jean-Paul LE CAILL, directeur du port autonome accompagné de Ronald TSU, directeur adjoint

Thierry DELMAS, directeur de cabinet du MEA

Tevaite PUGIN, directrice p.i. de la direction générale de l'économie numérique

Jean-Michel GARCIA, directeur adjoint de l'éducation et des enseignements

Olivier KRESSMANN, membre fondateur de Task Force et Groupe Smart Polynesia

Yann CHING, directeur de la société Vini Vini

Stéphane RENARD, coordinateur du cluster maritime de Polynésie française (CMPF)

Stanley ELLACOTT, administrateur du CMPF

Brice ANDRIEUX, administrateur du CMPF

Anne-Mai Do Chi, secrétaire général du CMPF

---

## En présentiel en Nouvelle Calédonie

Louis MAPOU, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Roch WAMYTAN, président du congrès de Nouvelle-Calédonie

Pascal SAWA, président de la commission des relations extérieures du Congrès

Pierre Chanel TUTUGORO, président du groupe UC-FLNKS

Stuart MINCHIN, directeur de la Communauté du Pacifique

Veylma FALAEAO, 4<sup>ème</sup> VP du bureau du congrès, représentant de l'Eveil océanien du Congrès

Vaimu'a MULIAVA, membre du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, représentant de l'Eveil océanien du Congrès

Virginie RUFFENACH, présidente du groupe l'Avenir en confiance du Congrès

Hendra PRAMANA, consul d'Indonésie à Nouméa

Virginie BLEITRACH, directrice régionale de l'Agence française de développement

Membres du groupe loyaliste du Congrès

Korehito MASUDA, consul du Japon à Nouméa

Élus de la commission extérieure du Congrès et des élus de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna

Piano VANAI, vice-président de l'AT de Wallis et Futuna

Kialiki LAGIKULA, présidente de la commission de la condition féminine de l'artisanat et de la culture de l'AT de Wallis et Futuna

Lauriane TIALETAGI-VERGE, présidente de la commission de l'intégration régionale-commission du développement, des affaires économiques et du tourisme de l'AT de Wallis et Futuna

Sulia TUIHOUA, chargée de mission à l'AT de Wallis et Futuna

Aymerick KOLOKILAGI, chargée de mission à l'AT de Wallis et Futuna

---

## Par visioconférence

Marine DE CARNE DE TRECESSON, ambassadrice et secrétaire permanente du Pacifique sud

Cédric PERRIN, président de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat

Rachid TEMAL, vice-président de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat

Stephen MARCHISIO, directeur adjoint d'Asie Océanie au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Gilles BARRIER, conseiller des affaires étrangères

Céline PAJON, Chercheur responsable des activités Japon et coordinatrice du programme Océanie, Centre Asie de Ifri

Marianne PERON-DOISE, Chercheur associée à l'IRIS

Jonathan PAQUIN, Chercheur responsable au réseau d'analyse stratégique

Elie TENENBAUM, Chercheur, directeur du Centre des études de sécurité de l'IFRI

Jérémy BACHELIER, Officier de la marine nationale en détachement à l'IFRI

Sarah MOHAMED-GAILLARD, maîtresse de conférence en Histoire contemporaine de l'Océanie à l'Institut national des langues et civilisations orientales

Felicity ROXBURGH, consule de Nouvelle Zélande à Nouméa

